

**Jospin-  
Chirac :**  
le vide des  
programmes

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte  
Ouvrière**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1756 - 22 mars 2002 - prix : 1 € (6,56 F)

**Avec  
Arlette Laguiller**



**Votons pour  
notre camp,  
pas pour celui  
du patronat**

**Énergie  
électrique :**  
vers le  
tout-  
profit ?

p. 11

**Les  
retraités  
en ligne  
de mire**

p. 7

**Italie :**  
Les patrons  
sont pour  
la liberté...  
de licencier

p. 8



**Proche-Orient**

**Bush, pompier  
incendiaire**

p. 16

# Sommaire

## La campagne d'Arlette Laguiller

p.4 - 5

### Leur société

- p.5 ■ Le Parlement européen s'attaque à la poste
- La culpabilité de Total dans l'explosion d'AZF
- p.7 ■ Chirac et Jospin contre les retraites
- p.10 ■ L'Etat français, quarante ans après les accords d'Evian
- p.11 ■ L'ouverture du secteur énergétique à la concurrence
- p.12 ■ Les impôts indirects pèsent sur les plus pauvres
- L'Etat subventionne les licenciements chez Bull
- Le second parc Disney
- p.13 ■ Plus de 3 millions de mal logés

### Tribune

- p.6 ■ L'intérim, une surexploitation à combattre

### Dans le monde

- p.6 ■ Le PC réunionnais s'aligne sur Jospin
- Attaque contre les retraites en Allemagne
- p. 8-9 ■ Italie, les patrons veulent toute liberté pour licencier
- République d'Irlande et Portugal : il faut conquérir le droit à l'avortement
- La défaite du PS portugais aux élections législatives
- P.10 ■ Le soutien de l'Etat français aux dictatures africaines
- p.16 ■ Le vice-président américain au Proche Orient
- Obscurantisme barbare en Arabie Saoudite
- Manifestation de solidarité avec le peuple palestinien

### Dans les entreprises

- p.14 ■ Grève à l'hôpital Sainte-Anne
- SNCF : Passages à niveau dangereux
- Débrayages à Gates (Nevers)
- P.15 ■ La lutte des mineurs de potasse
- Les travailleurs du nettoyage à Renault Technocentre
- Grève à la Cramif, Paris 19<sup>e</sup>

# RÉUNIONS PUBLIQUES avec Arlette LAGUILLER

**POITIERS**  
**Judi 21 mars**  
**à 20 heures**  
**Salle Jouhaux**  
**Maison du Peuple**  
**Rue Arsène-Orillard**

**ANGOULÊME**  
**Vendredi 22 mars**  
**à 20 h 30**  
**Espace Matisse**  
**196, av. du Général-de-Gaulle**  
**à SOYAUX**

**NICE**  
**Dimanche 24 mars**  
**à 15 heures**  
**Parc Floral,**  
**Salle Linné**  
**Bus 10 et 23,**  
**arrêt Arénas (près aéroport)**

**BORDEAUX**  
**Mercredi 27 mars**

**AMIENS**  
**Judi 28 mars**  
**à 18 h 30**  
**Parc de la Hotoie**  
**Angle rue Jean-Jaurès**  
**rue Salvador Allende**

**GRENOBLE**  
**Judi 4 avril**  
**à 18 h 30**  
**Alpes-Congrès**  
**(A côté d'Alpexpo)**

**ROUEN**  
**Vendredi 5 avril**  
**à 18 h 30**  
**Parc Expo**



Lors du meeting de Reims, le 11 mars

**MARSEILLE**  
**Samedi 6 avril**  
**à 15 heures**  
**Château des fleurs**  
**16, bld Michelet**  
**Métro : Rond-Point-du-Prado**

**DIJON**  
**Mardi 9 avril**  
**à 18 heures**  
**Salle du Clos-de-Vougeot**  
**Palais des Congrès**

**RENNES**  
**Mardi 16 avril**  
**à 18 h 30**  
**Halle Martenot, place des Lices**  
**Métro : Sainte-Anne**

**NÎMES**  
**Dimanche 7 avril**  
**à 15 heures**  
**Holiday Inn**  
**à Ville Active**

**TOULOUSE**  
**jeudi 11 avril**  
**à 18 h 30**  
**Hall 8, Parc des expositions**

**ANGERS**  
**Mercredi 17 avril**  
**à 18 h 30**  
**Auditorium du Centre des Congrès**  
**Boulevard Carnot**

**LILLE**  
**Lundi 8 avril**  
**à 19 h**  
**Salle du Gymnase**  
**Place Sébastopol**

**MULHOUSE**  
**Mercredi 10 avril**  
**à 18 h 30**  
**Parc Expo**

**LYON**  
**Judi 18 avril**  
**à 20 heures**  
**Bourse du Travail**  
**Place Guichard**  
**(métro Guichard)**

**et à PARIS**  
**Dimanche 14 avril à 15 heures**  
**au Zénith - Porte de Pantin**

## LUTTE OUVRIÈRE

*Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste*

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

### LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> - E.mail: [journal@lutte-ouvriere.org](mailto:journal@lutte-ouvriere.org)

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 14200 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

## SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....  
 PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....  
 CODE POSTAL et VILLE : .....  
 .....  
 COMPLÈMENT D'ADRESSE .....  
 .....  
 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de .....  
 (rayer la mention inutile).  
 Ci-joint la somme de : .....  
 Règlement :  
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,  
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 R

## Editorial

Editorial des bulletins  
d'entreprise du 18 mars 2002

# VOTER POUR NOTRE CAMP, PAS POUR CELUI DU PATRONAT

■ François Hollande, du PS, Robert Hue, du PCF, s'évertuent à affirmer que les voix qui se porteront sur Arlette Laguiller seront des voix inutiles, voire perdues (surtout pour eux).

Ils seraient mieux avisés d'expliquer à quoi et surtout à qui ont servi les suffrages qui se sont portés sur le PS et le PCF en 1997. Ils ont été utiles, sans doute, mais au patronat, pas aux travailleurs.

A l'exemple de cette loi dite des trente-cinq heures, présentée comme le fleuron des mesures sociales de ce gouvernement, qui a permis aux patrons d'instaurer une flexibilité plus grande des horaires de travail, l'annualisation du calcul du temps de travail, et qui a fourni aux patrons le prétexte pour bloquer les salaires. Et en prime, le patronat reçoit des milliards de subventions.

Dans la même veine, Jospin a appliqué le plan du RPR Juppé qui réduit la prise en charge des soins pour ceux qui en ont pourtant le plus besoin. Et c'est sans la moindre gêne que son gouvernement a repris à son compte les mesures de Balladur concernant les retraites. Jospin promet d'ailleurs de donner la priorité au chantier des retraites, mais c'est pour faire ce que la droite rêvait de faire, en essayant d'imposer au secteur public ce que Juppé avait dû remiser à la suite de la grève de 1995. Et ce qu'il ne dit

pas, c'est qu'il s'agit aussi de diminuer toutes les retraites.

Les états de service des Jospin, Gayssot, Hue, montrent que s'ils ont été utiles, c'est au seul patronat.

Quand a-t-on vu leur gouvernement se ranger dans le camp des travailleurs ? Quand l'a-t-on vu lever le petit doigt pour s'opposer aux plans de licenciements ? Pourtant, les occasions de le faire n'ont pas manqué, de Renault-Vilvorde à Moulinex, en passant par Bata et bien d'autres. Quand l'a-t-on vu s'opposer à l'accroissement dramatique de cette précarité, qui fait que des millions de travailleurs vivent aujourd'hui dans la pauvreté, même quand ils ont un travail ?

Les discours de Robert Hue prétendent que les votes en faveur d'Arlette Laguiller ne serviront à rien, à la différence des votes pour le PCF qui auraient, selon lui, servi à éviter le pire, grâce à la participation de ministres du PCF au gouvernement. Éviter le pire, ce serait une bien piètre ambition pour un parti qui se voulait, il n'y a pas si longtemps, porteur des intérêts fondamentaux de la classe ouvrière. Sauf que le pire, il ne l'a pas évité. Au contraire, il a aidé à le mettre en place.

Il suffirait de demander aux cheminots, aux routiers salariés, aux licenciés d'Air Liberté, laissés sur le carreau par le baron Seillière avec la caution de Gayssot, ce qu'ils pensent de ce ministre des Trans-

ports, plus ministre que communiste. Et que peuvent en penser aujourd'hui les salariés d'EDF-GDF dont Jospin prépare, main dans la main avec Chirac, la privatisation ? Malgré leurs timides dénégations actuelles, Gayssot et Hue sont complices de ce projet, tout comme ils l'ont été de la privatisation d'Air France. Eh bien, cette utilité-là, on la leur laisse volontiers.

Ce qui est utile pour l'avenir du monde du travail, ce n'est pas de solliciter ses voix pour ensuite quémander quelques postes de ministres. Utiliser son bulletin de vote pour favoriser de telles ambitions, c'est le gâcher. Pire, c'est cautionner des mesures antiouvrières à venir.

Le vote en faveur d'Arlette Laguiller, lui, permettra de se compter, et de montrer que ceux qui refusent de subir les attaques incessantes des patrons sont de plus en plus nombreux. C'est exprimer son accord avec l'idée qu'une riposte collective à ces attaques est à l'ordre du jour. Rien, en effet, ne sera réglé à l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, encore moins à l'issue du second.

Et plus les suffrages qui se porteront sur le nom d'Arlette Laguiller seront nombreux, plus les travailleurs seront en situation de s'unir pour se faire respecter.

Le vote pour Arlette Laguiller sera le seul vote vraiment utile pour le monde du travail. Ce sera le seul vote qui ne pourra pas être utilisé contre les travailleurs.

## Chirac, Jospin

# CIRCULEZ, Y A RIEN À VOIR DANS LEUR PROGRAMME

**On ne peut pas dire que la publication du programme de Lionel Jospin ait constitué une surprise, pas plus que la publication, quelques jours plus tôt, du programme de son rival, Chirac. Même si Jospin bat Chirac au nombre de pages, c'est match nul, vraiment nul, pour ce qui concerne le contenu.**

Jospin promet donc 900 000 chômeurs de moins... dans cinq ans. Faut-il rappeler qu'il y en a actuellement 2 millions 200 000 officiellement recensés ? Et qu'il s'en crée de nouveaux chaque jour, produits par les plans de licenciements incessants. Comment Jospin atteindra-t-il son minable objectif en ce domaine ? Il s'en moque. Il propose d'instaurer « une formation perma-

nente, sur toute la vie ». Comme si le chômage, qui se perpétue depuis des années au-dessus de la barre des deux millions, avait à voir avec le manque de formation des privés d'emploi ! Si c'était vraiment le cas, ce ne serait pas quand ces chômeurs ont atteint 30, 40, 50 ans qu'il leur faudrait une formation mais dès le départ, auprès des jeunes, dès la petite enfance, en donnant aux jeunes enfants une culture générale de base riche et variée qui leur fournirait les moyens de s'adapter aux postes proposés. A condition toutefois qu'ils puissent toucher un salaire qui leur permette de vivre. Mais de cela Jospin ne parle pas. Preuve que le chômage, actuel et futur, n'est nullement au cœur de ses préoccupations. Pas plus que dans les préoccupations de son clône de droite, Chirac.

Il parle aussi de diminuer de moitié, en cinq ans, cette injustice fiscale que constitue la taxe d'habitation. Mais diviser en deux une injustice n'est pas la supprimer. Et pourtant, des injustices fiscales, il y en a, et qui pèsent bien plus lourdement encore sur les moins riches, à commencer par la TVA, la TIPP (la taxe sur les carburants) et tous les impôts indirects. Jospin aurait pu au moins promettre de s'y attaquer et, pour compenser le manque à gagner de l'État, proposer de taxer fortement les plus riches. Mais s'en prendre aux riches est manifestement une incongruité pour les Jospin, Fabius, Strauss-Kahn.

Quant à la promesse de faire qu'il n'y ait plus un seul SDF d'ici 2007, personne n'y croit. Ni les associations de mal-logés ni même le candidat, qui a rectifié le

lendemain même de cette annonce, précisant qu'il en resterait quand même quelques-uns en 2007. Jospin aurait été un petit peu plus crédible s'il avait décidé, dans l'immédiat, d'interdire les expulsions qui, avec l'arrivée du printemps, sont de nouveau légalement autorisées.

Et puis, pourquoi n'avoir pas engagé un plan de construction de logements sociaux ? Pourquoi ne pas s'être engagé à imposer les augmentations de salaire, de pension, de retraite qui donneraient aux plus démunis le moyen d'accéder à des logements décentes ? Car, s'il manque de logements, les moyens de pouvoir accéder à ceux qui existent manquent aussi.

Jospin tout comme Chirac ont choisi de prendre le moins d'engagements possible. Surtout à l'égard de la population labo-

riouse. Après tout, n'est-ce pas le meilleur moyen de limiter les reniements futurs ?

Cela n'empêche pas les dirigeants du PCF de discerner dans les prises de position de Jospin un infléchissement positif, qu'ils trouvent cependant trop flou. Ainsi peut-on lire dans l'éditorial de *L'Humanité* du 20 mars : « (...) manifestement le propos (de Jospin) du début de campagne plaçant le curseur au centre, a été corrigé. » Myopie ou strabisme ? Il faut de curieuses lunettes pour voir dans les déclarations de Jospin une correction à gauche. Le dicton « l'espoir fait vivre » amène à de cruels déboires, les dirigeants du PCF devraient s'en souvenir. D'autant que ce ne seraient pas les premiers.

Jean-Pierre VIAL

## LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE LUTTE OUVRIÈRE

### 21 mars

Bagneux (Hauts-de-Seine)  
Belle-Isle-en-Terre (Côtes-d'Armor)  
Bondy (Seine-Saint-Denis)  
Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)  
Chevilly-Larue (Val-de-Marne)  
Gentilly (Val-de-Marne)  
Goussainville (Val-d'Oise)  
Languidic (Morbihan)  
Le Creusot (Saône-et-Loire)  
Lyon 4<sup>e</sup> (Rhône)  
Pleuc-sur-Lié (Côtes-d'Armor)  
Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine)

### 22 mars

Bar-sur-Seine (Aube)  
Bourgoin (Isère)  
Carbonne (Haute-Garonne)  
Chartres-La Madeleine (Eure-et-Loire)

### 26 mars

Athis-Mons (Essonne)  
Bourbriac (Côtes-d'Armor)  
Beauvais-Saint-Jean (Oise)  
Châtillon-sur-Indre (Indre)  
Evreux-La Madeleine (Eure)  
Massy (Essonne)  
Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)  
Saint-Denis - Fabien/Sémard (Seine-Saint-Denis)  
Tonneins (Lot-et-Garonne)  
Vergèze (Gard)

### 27 mars

Bonneuil (Essonne)  
Calais (Pas-de-Calais)  
Caluire (Rhône)  
Châteaugiron (Ille-et-Vilaine)  
Château-Renault (Indre-et-Loire)  
Clermont (Oise)  
Eguzon (Indre)



Colmar (Haut-Rhin)  
Corbeil-Essonnes (Essonne)  
Coutance (Manche)  
Dammarié-lès-Lys (Seine-et-Marne)  
Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)  
Elbeuf (Seine-Maritime)  
Herblay (Val-d'Oise)  
Figeac (Lot)  
Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne)  
Lens (Pas-de-Calais)  
L'Isle-sur-le-Doubs (Doubs)  
Lyon 9<sup>e</sup> (Rhône)  
Montierchaume (Indre)  
Montluel (Ain)  
Moulins (Allier)  
Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)  
Rézé (Loire-Atlantique)  
St-Donan (Côtes d'Armor)  
St-Florent-sur-Cher (Cher)  
Sens (Yonne)  
Thonon (Haute-Savoie)

### 23 mars

Achicourt (Pas-de-Calais)  
Autun (Saône-et-Loire)  
Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)  
Bourbon-L'Archambault (Allier)  
Cébazat (Puy-de-Dôme)  
Challuy (Nièvre)  
Claye-Souilly (Seine-et-Marne)  
Coulanges-les-Nevers (Nièvre)  
Erquy (Côtes-d'Armor)  
Granville (Manche)  
Liancourt (Oise)  
Margny-les-Compiègne (Oise)  
Nesles (Somme)  
Noisiel/Lognes (Seine-et-Marne)  
Pleyben (Finistère)  
Sains-du-Nord (Nord)  
Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)  
Saint-Gobain (Aisne)  
Salins-les-Bains (Jura)  
Vichy-Les Garrets (Allier)  
Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)  
Vénissieux-Les Minguettes (Rhône)  
Vernaison (Rhône)

### 24 mars

Paris 19<sup>e</sup> - Riquet

### 25 mars

Arnage (Sarthe)  
Descartes (Indre-et-Loire)  
Lesneven (Finistère)  
Marmande (Lot-et-Garonne)  
Saint-Laurent-de-Blangy (Pas-de-Calais)

Grandvillars (Territoire-de-Belfort)  
Lyon 7<sup>e</sup> (Rhône)  
Montbrison (Loire)  
Roche-lez-Beaupré (Doubs)  
Saint-Sébastien (Loire-Atlantique)  
Sarzeau (Morbihan)

### 28 mars

Beaupréau (Maine-et-Loire)  
Binic (Côtes-d'Armor)  
La Rochelle-La Pallice (Charente-Maritime)  
La Roche-Posay (Vienne)  
Le Coteau (Loire)  
L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)  
Lyon 5<sup>e</sup> (Rhône)  
Malakoff (Hauts-de-Seine)  
Pantin (Seine-Saint-Denis)  
Pipriac (Ille-et-Vilaine)  
Ploemeur (Morbihan)  
Rombas (Moselle)  
Saint-Michel-sur-Orge (Essonne)  
Saint-Mihiel (Meuse)  
Saint-Priest - Cité Berliet (Rhône)  
Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher)  
Tinténiac (Ille-et-Vilaine)  
Trappes (Yvelines)  
Trélazé (Maine-et-Loire)  
Villejuif (Val-de-Marne)

### 29 mars

Allaire (Morbihan)  
Belfort-Résidences (Territoire-de-Belfort)  
Bollène (Vaucluse)  
Briec (Finistère)  
Cahors (Lot)  
Cugnax (Haute-Garonne)  
Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)  
Gorron (Mayenne)  
Hirson (Aisne)  
Houilles (Yvelines)  
Fereny-Voltaire (Ain)  
Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)  
Le Pré-Saint-Gervais (Seine-St-Denis)  
Moelan-sur-mer (Finistère)  
Oullins (Rhône)  
Pledran (Côtes d'Armor)  
Tournefeuille (Haute-Garonne)  
Uzerche (Corrèze)  
Vauréal (Val-d'Oise)  
Yerres (Essonne)

## LA CAMPAGNE D'ARLETTE LAGUILLER

### À Reims, le 11 mars

Près de 900 personnes étaient venues écouter Arlette Laguiller à Reims, le 11 mars, dont beaucoup de jeunes pour qui c'était le premier meeting.

Arlette Laguiller a évoqué les plans de suppressions d'emplois et les fermetures d'usines qui ont frappé la ville ces dernières années. En cinq ans, ce sont près de deux mille emplois industriels qui ont dis-

paru. Certaines entreprises appartenaient à de grands groupes capitalistes tels que les verreries Danone, Alcatel, Kraft Jacobs Suchard ou encore Kholer (Jacob Delafon).

Arlette Laguiller a aussi été accueillie par des grévistes depuis le 25 février contre un accord 35 heures qui signifie une perte de 500 à 600 francs sur des salaires compris entre 7 et 9 000 francs.

Les 17 travailleurs de ce site spécialisés dans les déchets industriels sont déterminés et ont mené différentes actions comme le blocage d'un train.

Pendant une demi-heure, la discussion s'est engagée avec les grévistes manifestement ravis de la rencontrer. Bon nombre de journaux ont d'ailleurs publié des photos de cette rencontre.

### À Strasbourg, le 13 mars

À Strasbourg, mercredi 13 mars, c'est devant près de mille personnes qu'Arlette Laguiller a prononcé son allocution. Le public, composé pour deux tiers de jeunes, l'a accueillie à son entrée dans la salle par une ovation, et lorsqu'elle s'est adressée à lui par un « *Travailleuses, travailleurs* », celui-ci a été à nouveau salué par un grand coup d'applaudissements très nourris ; applaudissements nourris aussi lorsqu'elle a évoqué des problèmes dans certaines entreprises de la région comme A&R Carton qui est sur le point de fer-

mer, laissant 310 personnes sur le carreau parce que l'actionnaire principal, un groupe suédois, a décidé de se retirer. Ou bien lorsqu'elle a évoqué un mouvement de grève du personnel hospitalier de l'unité de long séjour de la Robertsau contre le manque criant de personnel. De même lorsqu'elle a affirmé que les travailleurs, quelle que soit leur origine, devraient avoir le droit de voter à toutes les élections. Les applaudissements les plus enthousiastes ont salué son affirmation « *c'est pour cela que je suis communiste, et fière*

de l'être ». Et la fin de son discours a de nouveau été saluée par l'ovation d'un public enthousiaste.

À la sortie, le public, surpris et heureux d'être aussi nombreux, a acheté la presse, le livre d'Arlette Laguiller, *Mon Communisme*, et s'est emparé de toutes les affiches disposées sur une table dans l'entrée. Beaucoup confirmaient qu'ils allaient voter Arlette Laguiller, soit parce qu'ils sont des électeurs fidèles et de longue date, soit parce que, cette année, cela leur paraît être le seul vote qui ait un sens.

### À Paris, le 17 mars

C'est devant une salle de la Mutualité archi-comble qu'Arlette Laguiller a pris la parole dimanche 17 mars à Paris. Dès son arrivée à la tribune, elle a été applaudie par un public enthousiaste, reprenant les paroles de *l'Internationale* diffusée par la sonorisation de la salle. Notre camarade avait auparavant exposé son programme et ses idées, au cours d'une conférence de presse, devant une cinquantaine de journalistes.

Au cours de son intervention devant une salle aussi attentive qu'enthousiaste, elle a fait allusion d'ailleurs aux attaques venant d'une certaine presse : « *Cette hostilité, cette haine, ces calomnies, ces médisances et parfois ces diffamations me réjouissent, car elles sont dues aux scores que les sondages me prêtent, et qu'ils ne peuvent supporter. Je ne veux pas me faire d'illusions sur les résultats du scrutin du 21 avril. Mais, oui, cela me réjouit de voir tous*



ces gens-là paniquer ainsi pour de simples sondages. Ce n'est pas de moi qu'ils ont peur. Ce n'est pas non plus de Lutte Ouvrière. Ce dont ils ont peur, c'est du changement de l'opinion du monde du travail que signifierait au soir de l'élection les scores que les sondages m'attribuent. Ce n'est pas de ma personne, ni de mon organisation, encore bien petite, qu'ils ont peur ! C'est de vous ! Surtout de vous ! 8 ou 9 % du corps élec-

toral, cela représente un nombre important de travailleuses et de travailleurs. De ces travailleurs dont ils craignent tous les colères si un jour, que j'espère prochain, ils se mettent en branle. C'est pourquoi il faut que les voix qui se portent sur le programme que je propose soient les plus nombreuses possibles ». Un meeting enthousiaste dont l'assistance s'est séparée en entonnant, encore une fois, *l'Internationale*.

### Une visite aux licenciées de Cerruti à Paris

Le « plan social » appliqué au personnel de l'atelier de stylisme Cerruti est scandaleux et pourtant l'inspecteur du travail local l'a accepté !

A la quarantaine de salariés concernés, la nouvelle direction du groupe italien Fin Part, reprenneur de la marque Cerruti, a proposé 34 reclassements... dans des villes italiennes et une dizaine à Paris, mais qui sont en fait tous des déclassements avec perte de salaire, y compris dans d'autres professions comme aide-cuisinier, mannequin, vendeuse !

Les salariés, essentiellement des femmes, ont refusé ces reclassements-bidon. La direction a alors envoyé, à partir du 5 mars, des lettres de licenciement en ne proposant de verser que les

indemnités minimum de licenciement, soit deux dixièmes de mois par année d'ancienneté.

Au lieu de s'éparpiller et de se démoraliser, les licenciées occupent depuis le 8 mars, dans la journée, leurs locaux de travail au 9, place de la Madeleine, à côté de la boutique de grand luxe Cerruti, rue Royale. Elles ont fait appel à de nombreuses personnalités et élus susceptibles de les soutenir. Lorsque jeudi 14 mars, Arlette Laguiller leur a annoncé qu'elle viendrait les soutenir le lendemain, elles ont alerté la presse et les chaînes de télévision, obtenant ainsi une conférence de presse réussie, au cours de laquelle elles ont pu dénoncer leurs licenciements abusifs.

Actuellement, tout le maté-

riel de travail a été déménagé, des vigiles sont postés aux portes des ateliers et d'autres sont en surveillance permanente discrète autour du magasin de vente, rue Royale. Deux déléguées syndicales des ateliers ont été assignées par la direction au tribunal d'instance pour essayer de casser leur protection...

Pour le moment, du côté des pouvoirs publics, de l'inspection du travail départementale, du ministère du Travail, rien ne bouge. Le silence règne. Ces licenciements sont pourtant scandaleux et les « petites mains » de chez Cerruti ne doivent pas baisser les bras si elles veulent obtenir les reclassements et les indemnités correctes qu'elles exigent.

**Le vote pour Arlette Laguiller :**

**LE SEUL GESTE UTILE  
POUR LES TRAVAILLEURS**

Depuis que les sondages en faveur d'Arlette Laguiller atteignent les 9 %, et parfois les dépassent, politiciens et journalistes de tous bords lui reprochent, directement ou indirectement, de « ne pas avoir de programme », voire même de fausser le « jeu démocratique » en refusant la participation gouvernementale. En réalité, c'est justement son programme, celui de la défense intransigeante des intérêts politiques et sociaux du monde du travail, que ces gens-là lui reprochent.

Car il y a dans ces arguments de quoi rire. Si la seule utilité du vote, le seul objectif de l'action politique étaient de participer à un gouvernement gardien de l'ordre capitaliste, avec Jospin ou Chirac à sa tête, quelle serait l'utilité de discuter le contenu d'un programme, puisqu'au bout du compte il s'agira de mettre en œuvre celui qui satisfait le grand patronat ?

A l'opposé de ces compromissions, le programme que défend Arlette Laguiller correspond à son engagement : être dans le camp des travailleurs. Quand Arlette Laguiller et Lutte Ouvrière défendent l'idée que les travailleurs et la population doivent contrôler les comptes des grandes entreprises privées et publiques, ceux de leurs dirigeants et de leurs principaux actionnaires ou de leurs prête-noms, il s'agit de vérifier les profits immenses, mais camouflés, des gros actionnaires.

Les bourgeois entre eux, au moyen de la loi, se donnent les moyens, par exemple, de contrôler les comptes d'une entreprise sur laquelle ils envisagent de mettre la main. Le fisc, de son côté, a tous les droits pour lever le secret bancaire et se faire communiquer les comptes en banque et les placements des entreprises, ou des particuliers, y compris des dirigeants ou de leurs proches, quand il enquête pour savoir s'il n'y a pas eu de fausses déclarations. Le contrôle des travailleurs et de la population sur les comptes des entreprises serait tout à fait normal et serait une nécessité. Et ce ne serait que le début d'un véritable contrôle des travailleurs sur les richesses qu'ils produisent. Et c'est nécessaire.

Paul SOREL

Car il faut oser prendre sur les richesses accumulées par les classes possédantes pour garantir à chacun un emploi et un salaire décent, qui leur permettent entre autres l'accès à des logements décents et à des services publics dignes de notre époque. Pour résoudre ces problèmes, il faudra, bien entendu, arracher la direction de l'économie et de la société à la classe des capitalistes et à ses serviteurs.

C'était le programme des partis socialiste et communiste au temps où ils n'avaient pas renié et trahi leur cause. Et la fidélité au programme de la classe ouvrière entraînait pour eux, comme pour Lutte Ouvrière aujourd'hui, le refus de la participation à quelque gouvernement de la bourgeoisie que ce soit.

Il est illusoire d'attendre d'un Jospin qu'il s'attaque à tant soit peu aux pouvoirs et à la richesse de la grande bourgeoisie. Et ceux qui se compromettent en siégeant sur les quelques strapontins qu'on leur accorde au gouvernement se font complices, en vendant leur crédit électoral pour aider à tromper les travailleurs.

Ceux qui reprochent à Arlette Laguiller de « ne rien faire de ses voix », lui reprochent en réalité de refuser de se prêter à un jeu de dupes. Mais les communistes révolutionnaires ne se refusent nullement à intervenir dans la société et dans sa gestion. Ils mettent en avant un programme visant à en modifier complètement les règles de fonctionnement, à donner vraiment aux travailleurs, à ceux qui produisent les richesses, le contrôle de l'économie et de la société.

Ce n'est pas ce qui est en jeu dans ces élections. Mais pour que cela soit possible il faut commencer à redonner confiance et espoir à des millions de travailleurs en la force collective du monde du travail, et c'est pourquoi le seul geste utile sera le vote pour Arlette Laguiller et pour le programme qu'elle présente.

Parlement européen

**DÉMANTÈLEMENT ACCÉLÉRÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE LA POSTE**

**Le 13 mars, à Strasbourg, le Parlement européen a entériné la volonté du Conseil européen de faire de nouveaux pas vers la liquidation du service public de La Poste.**

Depuis 1997 déjà, une directive autorise le privé à acheminer les plis de plus de 350 grammes dans toute l'Union européenne. Récemment, la Commission avait tenté d'abaisser cette limite à 50 grammes. Le Parlement européen n'ayant alors été prêt à concéder « que » 150 grammes, le Conseil est revenu à la charge. Et, cette fois, les députés européens ne se sont pas fait prier pour accepter le calendrier suivant : passage à 100 grammes en 2003, à 50 grammes en 2006, pour aller vers l'ouverture totale à la concurrence en 2009 (sous couvert d'une hypo-

thétique étude réalisée par... la Commission !).

Sur les 500 et quelques députés présents, il ne s'en est pas trouvé une centaine pour refuser ce démantèlement programmé du service public de La Poste qui constitue un nouvel et énorme cadeau fait, à l'échelle de l'Europe, aux intérêts privés. Logiques en cela avec la politique de démantèlement des services publics qu'ils mènent au gouvernement dans plusieurs Etats de l'Union européenne, les députés socialistes de Strasbourg ont, comme la droite sauf quatre d'entre eux, voté cette directive.

Intervenant en séance, notre camarade Armonie Bordes, députée européenne de Lutte Ouvrière, a dénoncé le « Conseil qui se comporte en serviteur des groupes privés qui se partageront les secteurs profitables de l'acti-

vité postale, laissant au secteur public des lambeaux incapables de répondre correctement aux besoins sociaux (...) Pas de profit privé sur le dos des usagers, a-t-elle déclaré, annulation de toutes les ouvertures du service postal aux prestataires privés ! »

Dans leur « explication de vote », les députées européennes de Lutte Ouvrière ont indiqué n'avoir voté qu'un amendement (celui de la GUE, qui regroupe notamment divers partis communistes d'Europe), « parce qu'il rejette l'ensemble de la proposition », car « nous rejetons l'ensemble de la politique menée par les gouvernements et les institutions européennes, une politique de démantèlement des services publics, une politique rétrograde, préjudiciable aux usagers de La Poste comme aux travailleurs de ce secteur ».

Auxerre

**UNE INDIFFÉRENCE SOCIALE**

Tout, dans l'affaire des disparues de l'Yonne, porte à la nausée. Dix-sept jeunes filles - peut-être plus -, la plupart pensionnaires d'un institut médico-éducatif d'Auxerre pour handicapés, ont disparu sans que personne ne s'en soit vraiment inquiété. Et cela, sur une période s'étalant sur plus de vingt ans. Il s'agissait de jeunes filles placées par la DASS, handicapées légères, issues de milieux défavorisés.

Des dossiers qui disparaissent, des non-lieux vite bouclés, un gendarme qui enquête et persévère malgré tout dans un désert

d'indifférence. Et les années qui passent. Et un assassin présumé qui échappe de peu à la prescription.

Les magistrats ne se reprochent rien. Ils n'ont pas manqué à l'honneur, disent-ils. Il n'y avait pas de plaintes des familles ! Des jeunes filles qui fuguent, qui disparaissent, il y en a des centaines chaque année, pourquoi auraient-ils dû s'inquiéter de celles d'Auxerre ?

Aujourd'hui, il est bien difficile de démêler les fils de cette ou de ces sombres affaires. Certes, les familles des victimes se sont

organisées et l'affaire a ressurgi sur la place publique. Mais, malgré les déclarations et le remue-ménage judiciaire, on ne peut s'empêcher de remarquer que les carences, les retards, les omissions, l'indifférence manifestés au cours de tant d'années témoignent d'une attitude sociale : les victimes n'intéressaient personne car c'étaient des enfants de la DASS, des handicapées, des victimes potentielles.

Le droit est bien au service d'une société de classe.

C.B.

Toulouse

**TOTAL RESPONSABLE ET  
COUPABLE DE L'EXPLOSION D'AZF**

Communiqué de Lutte Ouvrière

Lutte Ouvrière sera présente lors de la manifestation du samedi 23 mars appelée par le Collectif « Plus jamais ça ni ici ni ailleurs » à 14 h30 place du Capitole. Six mois après l'explosion, nous estimons toujours que Total est responsable et coupable pour avoir

fait passer les impératifs de profits avant la sécurité des installations et des salariés. L'annonce par Total pour 2001 de 7,64 milliards d'euros de profits (en hausse par rapport à 2000) malgré la catastrophe de Toulouse est la preuve de cette logique criminelle. Nous

estimons aussi que les pouvoirs publics sont responsables et coupables pour avoir laissé faire.

Et nous réclamons que :  
- Le trust Total comme les pouvoirs publics créent et financent les emplois nécessaires au reclassement à Toulouse de tous les salariés victimes de l'explosion et dont l'emploi est menacé. Ce ne sont pas les emplois utiles qui manquent dans l'agglomération et Total a les moyens de les financer comme les formations qui s'avèreraient nécessaires.

- L'État doit imposer au trust Total de prendre en charge toutes les conséquences matérielles liées à l'explosion : réparations, relogement, paiement des impôts locaux, etc., sous peine de mise sous séquestre de ses biens et capitaux.

Article L52.8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L52.11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52.1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

**POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT  
LA CAMPAGNE D'ARLETTE LAGUILLER**

Vous pouvez envoyer vos dons, par chèque bancaire ou postal rédigé à l'ordre de Monsieur Jean-Pierre DALMAS, mandataire financier d'Arlette Laguiller, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Pierre DALMAS

co / LUTTE OUVRIÈRE  
BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

Conformément à l'article L52.9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 26 juillet 2001, pour l'élection présidentielle du 21 avril 2001, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précitées à l'article L52.8 du code électoral reproduit ci-dessous

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# L'INTÉRIM : UNE SUREXPLOITATION À COMBATTRE

C'est une première : un patron a été jugé et condamné cette fois en correctionnelle (et non pas par un tribunal de prud'hommes comme dans d'autres cas), pour « usage irrégulier de contrats de travail temporaire ». Le patron concerné c'est en fait Renault ! Le syndicat CGT qui s'est porté partie civile avait d'ailleurs aussi cité à comparaître le PDG Louis Schweitzer. C'est pour avoir employé à Renault-Sovab (Batilly) 950 intérimaires sur un effectif de 3000 salariés, sans justification de surcroît exceptionnel d'activité et sans respect du délai de carence, que le mardi 13 mars, le directeur de la filiale a été condamné à payer 1000 euros et la société 15 000 euros, Schweitzer ayant lui été écarté au bénéfice du doute. Sovab employait à certaines époques jusqu'à un tiers de l'effectif en intérim !

Lors d'un précédent jugement en prud'hommes sur la plainte de plus d'une centaine d'intérimaires, une soixantaine travaillant encore sur le site avaient obtenu leur embauche, et les autres des indemnités de licenciement abusif. Et en matière d'abus, Batilly n'est pas une exception chez Renault ! Ainsi, en octobre dernier, Renault-Cléon employait 1274 intérimaires pour 4700 salariés en CDI. A Renault-Douai, ce n'était pas moins de 1 000 intérimaires sur 6.000 salariés en septembre 2001. A la même date, le PDG de Renault Véhicules Industriels avouait entre 3 000 et 4 000 intérimaires.

Le reste de l'Automobile ne fait pas mieux : Peugeot déclarait 12 000 intérimaires sur 120 000 salariés. Le licenciement massif d'un millier d'intérimaires de Citroën Rennes (sur 11 000 salariés) il y a quelques mois, montre bien comment ce volant de travailleurs précaires permet de réaliser des réductions massives d'effectifs sans plan social. Ainsi l'année dernière Renault Rueil-Lardy a réalisé 14 % de baisse de ses effectifs intérimaires sans provoquer de remous dans le personnel et sans indemnisation des salariés.

Tous les moyens sont bons pour contourner la législation du travail, pour faire croire à des emplois temporaires même quand il est évident qu'il s'agit d'un recours systématique à l'intérim. Le syndicat CGT de Citroën Aulnay dénonce le fait que la direction se débrouille pour remplacer les intérimaires par d'autres intérimaires avant le délai légal des 18 mois. A la Sovab, la méthode était beaucoup plus élaborée et c'était carrément un logiciel qui suivait chaque emploi et chaque salarié pour calculer y compris les délais de carence entre deux emplois d'intérim sur le même poste. N'empêche !

Les intérimaires et les CDD sont évidemment les premiers concernés par les réductions d'emplois, les fermetures de sites et les cessions d'usines. Mais, dès avant l'annonce de mesures de restructurations drastiques, plusieurs grands groupes ont mis fin brutalement à ces emplois pré-

caires. Conséquence de la crise des télécommunications, la Sagem a renvoyé 2000 intérimaires, dont plus d'un millier de son unité de Fougères (Ille-et-Vilaine) et 800 de Montauban (Tarn-et-Garonne), sur un effectif permanent de 16 000 salariés. Philips, qui projette la suppression de 1200 emplois dans l'Hexagone a, selon la CGT, déjà mis fin à 900 postes d'intérim.

Les intérimaires ainsi que les salariés en contrat à durée déterminée (CDD) sont, comme lors des crises précédentes, les premières victimes du coup de frein amorcé dans quelques grands secteurs industriels. Les statistiques de juillet 2001 révèlent que ces deux catégories de salariés représentent une part non négligeable des 39 600 nouveaux inscrits à l'ANPE (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> septembre 2001). Alors que la part des licenciements dits économiques (18 076 personnes) était en hausse de 4,7 % en un mois, celle des fins de CDD (106 003 personnes) subissait une aggravation de 27,3 % et celle des fins de mission d'intérim (39 867 personnes) de 10,3 %. Celles-ci ont augmenté de 40,4 % en un an.

Avec la montée du chômage, l'intérim a changé de caractère. De relativement marginal il est devenu une méthode systématique de pré-embauche allongeant sans contrôle la période d'essai et une manière d'entretenir un volant de futurs licenciés. De 1984 à 1999, le nombre d'intérimaires est passé à l'échelle nationale de 100 000 à 600 000.

Précariser les jeunes, diminuer les salaires, remettre en question les conditions de travail, flexibiliser le travail et l'adapter aux aléas de la production, licencier sans payer d'indemnités, employer des salariés sans avoir à respecter les acquis des salariés de l'entreprise sont les mille et un avantages de l'intérim pour les patrons.

Théoriquement le travail intérimaire est encadré par la loi. Encore faudrait-il que le respect des règles soit au moins imposé aux patrons par les salariés ou par leurs organisations. En ce qui concerne les salariés intérimaires, leur court passage dans l'entreprise, l'absence d'information claire sur les contrats précédents et le manque d'organisation rendent difficile leur mobilisation. La situation de ces salariés les conduit à espérer un nouveau contrat temporaire, ce qu'ils mettent en balance avec le risque que leur ferait courir toute action, même juridique, contre leurs employeurs. Quant aux organisations syndicales, elles disposent d'autres moyens. Mais c'est plutôt exceptionnellement qu'elles relèvent et attaquent l'utilisation de l'intérim pour des emplois fixes, même si l'abus est patent lorsque le délai de carence n'a pas été respecté. Le cas de syndicats intervenant ne serait-ce que sur le seul terrain juridique, comme à Sovab-Batilly, n'est malheureusement pas si fréquent. Il mérite d'être porté à la connaissance du plus grand nombre de travailleurs, et bien sûr imité.

Robert PARIS

Convergences Révolutionnaires, revue publiée par la Fraction, n° 20 (mars-avril 2002)

### Au sommaire :

• De l'élection présidentielle aux luttes sociales. • Revue de cinq ans de gauche plurielle : triste passé, sombre avenir... • Dossier combattre la mondialisation ou le capitalisme ? - Articles et correspondances : Palestine, Israël, Côte d'Ivoire...

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, écrire à Lutte Ouvrière, pour la Fraction. Abonnement: un an 9 euros, de soutien 15 euros.

## Ile de la Réunion

# LE PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS S'ALIGNÉ SUR JOSPIN

**Conscients que, localement, ils ne peuvent pas se passer l'un de l'autre pour conserver les sièges de députés qu'ils détiennent actuellement, le Parti Communiste Réunionnais et le Parti Socialiste ont récemment signé un accord dans la perspective des prochaines élections législatives. Dans la foulée, et comme cela était attendu, le PCR a annoncé qu'il ferait campagne en faveur de Jospin dès le premier tour de la présidentielle.**

Ce n'est pas la première fois que le PCR agit ainsi, se refusant à calquer sa politique sur celle du Parti Communiste Français. En 1981, il avait aussi appelé à voter Mitterrand dès le premier tour. En 1995, il appelait à voter indifféremment pour les « candidats de l'égalité », à savoir Hue, Jospin, Voynet ou ... Chirac, qui tous les quatre s'étaient engagés à aligner le SMIC et le RMI réunionnais sur ceux pratiqués en France.

Pas plus aujourd'hui qu'hier, les travailleurs réunionnais ne peuvent attendre quoi que ce soit de la politique du PCR, du PS ou des deux ensemble. Tout simplement parce que ces politiques ne rompent pas avec celles menées jusqu'alors, qui ont consisté à faire croire que le sort des travailleurs est lié à la bonne santé des profits patronaux.

Eh bien non ! Pour répondre aux problèmes de la population, il n'est pas besoin de subventionner le patronat, ni de lui accorder des avantages fiscaux. Depuis plus de 15 ans, la preuve est faite que les différentes mesures prises par la droite ou par la gauche n'ont nullement fait reculer le chômage, et ce n'est pas la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer, actuellement en vigueur,

qui changera quelque chose.

En fait, cet accord, non seulement n'apporte rien aux salariés et aux chômeurs, mais fait au contraire peser bien des menaces sur le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur public. Car même formulée en termes très généraux, l'insistance mise à vouloir « harmoniser les salaires » ou encore « négocier des propositions d'harmonisation pour sortir d'un statu quo injuste et intenable » vise explicitement à réduire les salaires des fonctionnaires. Soit dit en passant, pour la gauche comme pour la droite, réduire les inégalités c'est toujours ramener les salaires des moins mal lotis vers le bas, tout en ignorant les véritables grandes fortunes, nombreuses à la Réunion. Et puis, on peut être sûr que l'argent pris sur les fonctionnaires ne servira nullement à créer des emplois, à titulariser tous les employés communaux et à améliorer les conditions de vie des plus pauvres. D'ailleurs, l'exemple du RMI est là pour nous rappeler qu'il ne faut pas croire ces gens. Pendant 13 ans, l'Etat a diminué de 20 % le RMI réunionnais, soi-disant pour financer la construction de logements sociaux. Or, sur ce plan, rien n'a été fait et beaucoup de familles attendent toujours d'être logées dans de bonnes conditions.

Oui, il faut une autre politique ; une politique qui s'en prendrait aux profits des capitalistes du BTP, de l'agro-alimentaire, du commerce, de l'import-export. Les Caillé, De Chateaufieux, Thiéblin, les gros propriétaires fonciers gèrent et accumulent des fortunes colossales. Une petite partie de ces profits suffirait à créer des emplois et à augmenter le niveau de vie de la population. S'il y a une « bataille » à mener, c'est bien celle-là ; une bataille totalement absente des objectifs du PS et du PCR.

## Allemagne

# S'EN PRENDRE AUX RETRAITES... SOUS PRÉTEXTE D'ÉGALITÉ

Les retraités allemands sont imposés différemment, selon qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé. Les premiers paient des impôts sur leur pension de retraite, alors que les seconds en sont pour l'essentiel exemptés, parce que les cotisations qui les alimentent ont déjà été soumises à l'impôt sur le revenu.

Un fonctionnaire retraité, voulant faire exonérer aussi les retraites de la fonction publique, avait saisi la Cour constitutionnelle. Fervents partisans de l'égalité, les magistrats de cette Cour ont décidé... d'imposer aussi les retraites du privé.

Cette décision ne va pas entrer en application de but en blanc. D'abord parce que le gouvernement socialistes-Verts se trouve à six mois d'élections

législatives. Il vient d'instaurer un système de compléments de retraite par capitalisation (largement exonérés d'impôt) et ne tient pas à se charger d'un handicap supplémentaire.

Quoi qu'il en soit des réticences ou des hypocrisies du gouvernement Schröder, la décision de la Cour constitutionnelle allemande est révélatrice : diminuer le montant des retraites en leur faisant supporter plus d'impôts, et favoriser les fonds de retraite par capitalisation, tels sont les projets qui sont dans l'air, inspirés bien sûr par le patronat.

On croirait entendre les dirigeants du Medef, les gouvernants socialistes français et les chefs de la droite.

Vincent GELAS

# Retraites

# JOSPIN COMME CHIRAC PRÉPARENT DE NOUVELLES ATTAQUES

Le moins que l'on puisse dire, c'est que sur les retraites, Jospin et Chirac tiennent le même discours. Tous deux prétendent vouloir garantir le niveau des retraites, mais tout ce qu'ils proposent va dans le sens d'une dégradation de ce qui existe actuellement.

A commencer par un alignement de la durée des cotisations du secteur public (37,5 années) sur celle du privé (40 années) au nom de « l'équité public-privé » pour Chirac, d'un « équilibre équitable entre les régimes de retraite des salariés privés et ceux des fonctionnaires » pour Jospin.

Sans le dire ouvertement, ils se préparent même à reculer pour tous l'âge de la retraite, comme le réclament les patrons du Medef. Au récent sommet de Barcelone, Chirac et Jospin ont d'ailleurs ratifié, à l'unisson de

leurs partenaires, un texte affirmant que d'ici 2010 les pays de la Communauté européenne devront rechercher « une augmentation progressive d'environ cinq ans de l'âge moyen de la retraite », ce qui signifie que l'âge moyen sera porté de 58 ans actuellement à 63 ans. C'est dire l'hypocrisie de Chirac lorsqu'il affirme qu'il faut « élargir la liberté de choix pour l'âge de départ à la retraite », Jospin ne valant pas mieux lorsqu'il défend « la liberté de choix de l'âge de la cessation d'activité ». En fait, la liberté de choix que l'un comme l'autre proposent, c'est d'être contraint de travailler jusqu'à 65 ou 70 ans pour partir avec une pension complète, à condition que les patrons le veuillent, car c'est eux qui décident, ou bien de partir à 60 ans en ne touchant qu'une pension dérisoire.

Ils convergent également sur l'introduction d'une part de retraite par capitalisation. Chirac veut des « fonds de pension à la française » tandis que Jospin se propose de développer « l'épargne salariale » en laissant au salarié « la liberté (...) d'alimenter ou non son compte ». C'est la généralisation à terme d'un système de retraite à deux vitesses, avec d'un côté ceux qui disposent d'un revenu suffisant pour pouvoir épargner en vue de leur retraite, de l'autre la grande majorité qui devra se contenter d'une pension réduite.

L'un et l'autre s'alignent sur les positions des patrons qui voudraient réviser le régime des fonctionnaires, introduire la « retraite à la carte » ainsi qu'un système facultatif de retraite par capitalisation.

Chirac et Jospin ont donc le



même programme en ce qui concerne les retraites, le même programme antiouvrier.

## Par répartition ou par capitalisation ?

## LES RETRAITES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Il existe aujourd'hui, en France, trois niveaux de régimes de retraite.

Le régime général de la Sécurité sociale s'applique sur la tranche de salaire inférieure au « plafond » de la Sécu 2 200 euros (14 000 F) par mois. Il permet d'espérer une pension mensuelle maximale d'environ 1 000 euros (7 000 F), mais le montant réel varie en fonction de l'âge du départ en retraite et de la durée des cotisations.

En complément de cette retraite, il y a les régimes complémentaires obligatoires (Arrco pour les non-cadres, Agirc pour les cadres), fondés sur l'acquisition de « points » de retraite. Le « point » coûte de plus en plus cher en cotisations, mais ce système permet théoriquement d'assurer au salarié bénéficiant d'une retraite pleine environ 75 % de son dernier salaire.

Il y a enfin des régimes supplémentaires facultatifs, dits régimes « chapeau », qui existent surtout dans les grandes entreprises ou la Fonction publique et qui sont bien souvent réservés aux cadres. Le salarié qui en a les moyens peut en outre faire des placements à titre individuel (type assurance-vie) spécialement conçus pour abonder la retraite.

Les deux premiers étages de ce système fonctionnent sur la base de la « répartition », c'est-à-dire que ce sont les cotisations versées par les salariés en acti-

tivité qui financent les pensions de ceux qui sont en retraite. Beaucoup de régimes « chapeau » fonctionnent sur la base de la répartition, mais certains sont des systèmes par « capitalisation », comme la Préfon ou le Cref, deux régimes de complément de retraite de la Fonction publique. Là, ce ne sont pas les cotisations des actifs qui servent à payer les compléments de retraite de ceux qui ne travaillent plus, mais les revenus des investissements faits par les caisses en question. Ces revenus reçoivent une aide de l'Etat sous forme d'avantages fiscaux (comme l'assurance-vie et d'autres produits d'épargne destinés à la retraite).

Tous ceux qui veulent remettre en question le système de retraite par répartition utilisent le même argument. Ils partent du fait que ceux qui sont nés entre 1945 et 1955, relativement nombreux (la génération dite du « baby boom »), vont bientôt arriver à l'âge de la retraite et que les actifs ne seront plus assez nombreux pour financer les retraites de cette génération. Certains évoquent même « un refus de payer des jeunes générations » qui devraient « consacrer la moitié de leur revenu net à payer la retraite de leurs parents ». Ils en concluent qu'on ne pourra pas sauver les retraites de tout le monde, solidairement, et que le mieux c'est de favoriser ceux qui le peuvent, c'est-à-dire

les riches, à sauver eux-mêmes leur retraite.

Tout est faux et tendancieux dans ce raisonnement, à commencer par l'argument démographique. S'il est vrai que le nombre d'actifs par rapport aux retraités va diminuer, passant de deux actifs pour un retraité aujourd'hui à 1,2 ou 1,3 en 2040, cela ne signifie pas que la charge pesant sur les actifs va augmenter d'autant. Car les retraités ne sont pas la seule partie de la population qui dépend des actifs, il y a aussi les jeunes qui ne sont pas entrés dans la vie active salariée. Or, compte tenu des tendances démographiques actuelles, la charge totale (retraités jeunes) reposant sur les actifs ne devrait augmenter que de 9 % d'ici 2040. D'autre part, on nous dit que l'augmentation du nombre de retraités signifie qu'il faut augmenter de 4 % les richesses produites à un moment donné par les actifs, consacrées aux retraites. Cela n'a rien d'insurmontable : entre 1960 et 2000, la part des retraites dans les richesses produites est déjà passée de 4 à 12 %, sans que le régime de répartition ne fasse faillite !

En fait, dans les pays qui ont bradé le système par répartition au profit de fonds de pension, le résultat est dramatique : en Angleterre, moins de la moitié des actifs cotisent à un fonds de pension alors que le régime de base, bien insuffisant, ne garan-

tit que 16 % du dernier salaire ; aux Etats-Unis, de 10 à 20 % des retraités vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté.

Enfin, les régimes par capitalisation prônés comme une solution au problème du paiement des retraites sont une arnaque pour de multiples raisons. D'abord, la pression pour l'introduction des fonds de pension vient des milieux financiers, qui voient là d'énormes fonds dont ils pourraient disposer pour spéculer. Les fonds sont même parfois carrément gérés par des escrocs, comme on l'a vu en Angleterre où un million de souscripteurs ont été dépouillés de leur épargne-retraite par le patron de ce groupe de presse Maxwell, plus récemment, avec le scandale Enron aux Etats-Unis. Mais même quand ils sont bien gérés, ces fonds restent soumis aux aléas du marché boursier, des crises, etc. Et il est impossible d'avoir la moindre certitude quant au rendement ou même à la préservation des capitaux accumulés.

Tous ces oiseaux de malheur qui prédisent la faillite catastrophique des caisses de retraite se fondent sur une situation qui perpétue le chômage, comme si cela allait de soi. Mais ils oublient qu'il existe une ressource à laquelle il faudrait s'attaquer : les profits et les richesses accumulées par les gros actionnaires.

Sylvain ROCHE

### Vous avez dit moderne ?

Les retraites par capitalisation seraient « modernes », nous disent les politiciens de droite, et le débat sur les fonds de pension opposerait « modernistes » et « archéos ». En réalité, la retraite par capitalisation est une arnaque qui ne date pas d'aujourd'hui.

Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, c'était même la seule forme de retraite existante. Pour garantir leurs vieux jours, ceux qui en avaient les moyens se constituaient un « portefeuille » à revenu fixe. Les économies de ces « rentiers » d'autrefois ont disparu avec la guerre et l'inflation qui a suivi. Et c'est à cause de cet échec que les systèmes de retraite mis en place après la Deuxième Guerre mondiale, en même temps que la Sécurité sociale, ont été fondés sur le système par répartition !

S.R.

### Et pendant ce temps-là...

Ceux qui s'approprient à s'attaquer à ce qu'ils appellent le « chantier » des retraites, hauts fonctionnaires, députés, ministres, etc., ne sont pas les plus mal lotis, loin de là. Ainsi, un député qui siège pendant cinq ans perçoit, à partir de 55 ans, une retraite d'environ 1 500 euros (10 000 F) par mois. Pour chaque mandat supplémentaire, sa retraite est augmentée d'autant et elle est cumulable avec d'autres retraites.

Ainsi, Chirac touche aujourd'hui quatre retraites : comme ancien député (quatre mandats) et ancien conseiller général de Corrèze, ancien maire de Paris et ancien conseiller à la Cour des comptes. Pour ce dernier poste, où il n'est resté qu'un an, il touche près de 3 000 euros (20 000 F) de retraite par mois. Au total, il reçoit plus de 11 000 euros (73 000 F) de retraite par mois. Le montant exact des retraites de Jospin n'a pas été divulgué, mais il ne doit pas être en reste : il a été deux fois député, une fois député européen, une fois ministre, deux fois conseiller régional et une fois conseiller général.

Quand Chirac et Jospin parlent de « sauver nos retraites », ils parlent de qui exactement ?

S.R.

Italie

# LES PATRONS VOUDRAIENT TOUTE LIBERTÉ POUR LICENCIER !

**« Non à l'abrogation de l'article 18 du Statut des travailleurs ». C'est pour cet objectif que samedi 23 mars, à l'appel de la CGIL – la CGT italienne – des centaines de milliers de travailleurs, venus de toute l'Italie en trains ou en cars spéciaux, devaient converger sur Rome pour y manifester.**

Si cet « article 18 » suscite une telle mobilisation, c'est qu'il s'agit de celui qui protège les travailleurs contre les licenciements. Le Statut des travailleurs – un statut adopté en 1970, dans la foulée des luttes ouvrières de 1968-1969 – impose en effet, dans les entreprises de plus de 15 salariés, l'obligation pour les patrons de réintégrer les travailleurs qu'ils auraient licenciés de façon abusive. Et de fait, cet article limite fortement les possibilités pour les patrons italiens de licencier. D'où la campagne menée depuis des années par le patronat contre cet article, contre les « rigidités » de la loi qui selon lui, en empêchant d'instaurer la « flexibilité » du marché du travail nécessaire, l'empêcherait aussi d'embaucher ! On connaît la chanson : les patrons italiens, à l'égal des patrons français, réclament de pouvoir licencier à leur guise en disant que comme cela... ils auront moins d'hésitation à embaucher.

**L'INTERDICTION DE LICENCIER CONTOURNÉE**

Les tentatives n'ont pas manqué ces dernières années pour mettre fin à cette interdiction de licencier inscrite dans la loi. Deux référendums ont eu lieu sur cette question, mais ils ont chaque fois échoué faute d'avoir atteint le quorum de 50 % de participation des électeurs, sans lequel ils ne peuvent être valables. Les gouvernements de gauche qui ont précédé le gouvernement Berlusconi, aussi pro-patronaux qu'ils aient été, ont hésité à s'attaquer de front à l'article 18, préférant fournir aux patrons les moyens de le contourner.

Ainsi les plans de licenciements dans les grandes entreprises ont eu lieu par le biais de la « cassa integrazione » – une caisse de chômage partiel financée en grande partie par l'Etat. Les travailleurs n'étaient pas licenciés, ils faisaient toujours partie théoriquement du personnel de l'entreprise, mais ils étaient mis au chômage partiel total (« zéro heure ») en touchant environ les trois quarts de leur salaire, et fortement incités par des plans de « mobilité » à se reconverter dans d'autres secteurs : beaucoup d'anciens ouvriers se sont ainsi retrouvés dans les Postes, les che-

mins de fer ou le personnel communal.

Et puis, notamment ces dix dernières années, on a vu se multiplier les formes de travail précaire : les contrats de travail à temps déterminé, ou bien les travailleurs en « contrats de formation ». Le travail intérimaire a été introduit par le gouvernement dit de gauche de Romano Prodi, aujourd'hui président de la Commission européenne. On trouve aussi dans les entreprises des travailleurs en « coopératives » ou même déclarés comme des travailleurs indépendants, sans oublier tout simplement dans de nombreuses régions, et en particulier au Sud, tous les travailleurs au noir ne disposant ni d'un contrat de travail ni de la moindre protection. Avec l'approbation des gouvernements, et des syndicats, les patrons ont pu aussi multiplier les dérogations aux conventions collectives et instaurer dans les faits la « flexibilité » à laquelle ils tiennent tant. Le dirigeant des DS (Democrazia di Sinistra – Démocrates de gauche), Massimo D'Alema – l'ex-Parti Communiste Italien, alors au gouvernement – a pu ainsi proclamer triomphalement devant des patrons que l'époque du poste de travail fixe, que l'on gardait des années, était désormais dépassée.

Mais, bien que contourné de bien des façons, l'article 18 demeure. Il continue de protéger au moins les travailleurs embauchés à une époque où, par exemple, le travail intérimaire n'existait pas encore ; des travailleurs qui sont aussi souvent ceux qui ont une expérience des luttes ouvrières et parmi lesquels on trouve aussi beaucoup de militants syndicaux et politiques.

Le patronat proclame donc

qu'il faut en finir avec cet article 18 et avec d'autres points du Statut des travailleurs qu'il trouve décemment « obsolètes » ! Et cette abrogation figure au programme du gouvernement Berlusconi, dont la coalition a remporté les élections de mai 2001, avec un certain nombre d'autres projets tout aussi antiouvriers. Mais on s'aperçoit aussi que la CGIL, le plus grand syndicat italien, lié dans sa majorité aux DS – l'ex-Parti Communiste – est moins complaisant avec Berlusconi que lorsque les DS siégeaient au gouvernement.

**LA CGIL RETROUVE UN TON COMBATIF**

Après des années de platitude et de concertation avec les gouvernements, le dirigeant de la CGIL, Cofferati, a retrouvé un langage un peu combatif. Le gouvernement Berlusconi, tout en proclamant qu'il ne cédera pas devant « la rue », craint visiblement l'extension des manifestations contre l'abrogation de l'article 18. Il a tenté de se servir des deux autres syndicats, l'UIL et la CISL – syndicats comparables à FO et à la CFTD en France – qui se montraient beaucoup plus favorables à une suppression négociée de l'article 18. Mais Cofferati a déclaré le mois dernier, devant le congrès de la CGIL, qu'il irait jusqu'à la grève générale pour défendre l'article 18 et que, si l'UIL et la CISL ne voulaient pas la faire, eh bien la CGIL la ferait sans eux. Ainsi a été fixée la date de la manifestation nationale du 23 mars, appelée par la seule CGIL, qui doit précéder une journée de grève générale le 3 avril. Et aux dernières nouvelles, les dirigeants de l'UIL et de la

CISL, après avoir déclaré que la grève appelée par Cofferati serait « une grève politique » inopportune, envisageraient de s'y joindre, sans doute de peur de se déconsidérer complètement.

Bien sûr, les dirigeants de la CGIL eux-mêmes ne manquent pas d'arrière-pensées dans cette affaire. Les années de concessions faites au patronat n'ont pas été sans conséquences, entraînant la fuite des militants et finalement l'affaiblissement de la CGIL elle-même, au point que bien des patrons estiment qu'il n'est même plus nécessaire de se plier au rite de la concertation avec la CGIL pour faire passer leurs mauvais coups. Celle-ci a donc besoin de montrer qu'elle compte encore, et pour cela elle doit faire montre d'un semblant de combativité, remobiliser ses militants, faire la démonstration de son influence. L'occasion est bonne, au moment où c'est Berlusconi qui est au gouvernement et non plus les DS, le parti auquel la CGIL est majoritairement liée.

**LES TRAVAILLEURS PEUVENT SE FAIRE CRAINDRE DES PATRONS ET DE BERLUSCONI**

Bien sûr, quelles que soient les raisons de la CGIL, il faut souhaiter que la manifestation du 23 mars soit un succès, de même que la grève générale qui devrait suivre. Mais il faut souhaiter surtout que ce ne soit qu'un début, le début d'une reprise de confiance de la classe ouvrière italienne dans ses propres forces, le point de départ d'une contre-offensive.

Il faut faire reculer Berlusconi, bien sûr, dans l'affaire de l'article 18. Mais il faut aussi faire reculer le patronat sur bien d'autres choses, remettre en question l'aggravation des conditions de travail et de salaire, la précarité, la flexibilité qu'il a réussi à faire passer dans les faits toutes ces dernières années, imposer la fin de la précarité pour toute cette fraction de la classe ouvrière, intérimaires, CDD ou autres, qui ne sont déjà plus concernés par l'article 18. Et il faut que la classe ouvrière montre suffisamment sa force pour se faire craindre du patronat, de Berlusconi, mais aussi de tout gouvernement qui viendrait à le remplacer. On a vu un certain nombre de fois en Italie un gouvernement de gauche faire passer les mesures antiouvrières que le gouvernement de droite ou du centre précédent n'avait pas réussi à imposer.

Ne pas renouveler cette expérience, cela peut dépendre de la mobilisation ouvrière qui se développera, et de la confiance que la classe ouvrière italienne saura retrouver en elle-même.

André FRY

## LES DAMNÉS DE LA TERRE

Un bateau chargé de mille immigrants, essentiellement en provenance du Kurdistan, a échoué lundi 18 mars dans le port de Catane, en Sicile, et les autorités italiennes ont dû les accueillir.

La marine militaire italienne, aidée d'ailleurs entre autres par la marine française, multiplie cependant les efforts pour repérer les « boat people » en errance en Méditerranée et tenter de les empêcher d'arriver jusqu'à ses côtes. Quelques jours auparavant un autre navire chargé de

clandestins avait coulé au large de la Sicile. Un certain nombre de ses passagers s'étaient noyés ; il semble que la marine militaire ait tenté d'empêcher une barque de pêcheurs siciliens de les accueillir.

Mais si chaque jour des centaines de personnes risquent ainsi leur vie pour tenter d'aborder sur les côtes européennes, c'est bien parce que les pays les plus riches exploitent le reste de la planète et en ont fait un monde que l'on fuit.

République d'Irlande

# LE DROIT À L'AVORTEMENT RESTE TOUJOURS À CONQUÉRIR

**Le 7 mars, pour la seconde fois en dix ans, s'est tenu en République d'Irlande un référendum sur l'avortement. Mais il ne s'agissait pas de permettre à l'électorat de se prononcer sur la libéralisation de l'avortement. Au contraire, tout comme le précédent référendum de novembre 1992, celui-ci proposait de restreindre encore plus les cas où l'avortement jouit aujourd'hui d'une semi-légalité.**

Cette fois encore, le lobby anti-avortement et le gouvernement Fianna Fail, qui organisait ce référendum pour s'assurer son soutien électoral, en auront été pour leurs frais. Comme en 1992, le « Non » l'a emporté, de très peu il est vrai (tout juste 10 000 voix), tandis que les absents ont atteint 57 %, un

niveau record, qui traduit sans doute le dégoût de l'électorat face à l'hypocrisie de cette farce « démocratique ».

Il faut rappeler qu'il fallut attendre 1983 pour que soit amendée une loi adoptée sous l'occupation britannique en 1861, qui prévoyait les travaux forcés à perpétuité pour toute femme accusée d'avortement ou de tentative d'avortement sur sa propre personne. Et encore ne s'agissait-il de la part du gouvernement d'alors que de faire mine de céder aux pressions européennes en pleine phase de construction du marché unique. Car dans les faits, l'article qui fut ajouté à la constitution irlandaise nuança sans l'annuler la loi de 1861, précisant simplement que cette loi devait être appliquée « avec tout le respect qui est dû au droit de la mère à la vie ».

Mais rien ne fut prévu pour

obliger l'Ordre des médecins irlandais à modifier son règlement qui prévoyait la radiation immédiate pour tout médecin pratiquant un avortement, quelles qu'en soient les conditions. De sorte que le seul moyen pour les Irlandaises de se faire avorter dans une semi-légalité resta le coûteux voyage en Angleterre. De toute façon l'amendement constitutionnel était rédigé de façon si floue qu'il laissait aux tribunaux toute liberté d'interprétation, que ceux-ci ne manqueraient pas d'utiliser dans le sens le plus réactionnaire. C'est ainsi qu'en 1988 la Cour suprême s'en servit pour interdire toute information sur les possibilités d'avortement en Grande-Bretagne. De fait, l'avortement resta totalement illégal en Irlande.

Puis vint, en février 1992, ce qui devait devenir « l'affaire X » : sur plainte du ministre de

la Justice, une enfant de 14 ans enceinte à la suite de viols répétés se vit interdire par les tribunaux d'aller subir un avortement en Grande-Bretagne. L'affaire fit d'autant plus scandale que la démarche du ministre de la Justice avait été provoquée par la tentative des parents de lancer des poursuites contre le violeur. Cette fois, malgré les exhortations horrifiées de la toute-puissante Eglise catholique, toute une partie de l'opinion bascula du côté de la jeune « X ». Saisie par les parents, la Cour suprême finit par rendre un jugement sans précédent. Estimant que cette grossesse pouvait nuire à la vie de la mère en l'incitant au suicide, elle cassa l'interdiction faite à la jeune « X » de se rendre en Angleterre pour se faire avorter. C'était la première fois qu'un tribunal irlandais reconnaissait dans la pratique le droit à l'avortement, même

assorti de telles réserves.

C'est ce précédent juridique créé par l'arrêt de la Cour suprême de 1992 que le lobby anti-avortement, et en particulier l'Eglise catholique, n'a eu de cesse d'effacer depuis lors, pour refermer ce qu'il considère, à juste titre, comme une faille béante dans le monument d'hypocrisie que constitue la répression de l'avortement dans le pays. Et le référendum du 7 mars n'avait d'autre but, comme celui de 1992, que d'amender la constitution pour exclure explicitement le risque de suicide du champ du « droit de la mère à la vie ».

Mais il faut croire que l'enfer et ses apôtres calotins n'inspirent plus la même terreur dans les rangs de la population irlandaise, en particulier parmi les moins de 40 ans dont les sondages indiquent que seule une petite minorité a choisi le

« Oui » à une restriction majeure des cas où l'avortement est possible. Cela ne veut pas dire que l'emprise de l'Eglise sur la société irlandaise soit vraiment affaiblie, comme le montre le taux élevé du « Oui » dans les campagnes. D'autant que tous les partis font preuve d'une complaisance criminelle à son égard, en particulier en lui concédant sans réticence le monopole de l'éducation, y compris des partis qui se disent « de gauche », comme le Parti Travailleuse ou le Sinn Fein nationaliste. Mais cela veut sans doute dire que la crise, l'urbanisation et la dégradation sociale aidant, toute une fraction de la population s'identifie de moins en moins aux boniments réactionnaires des curés et accepte de plus en plus mal leur tutelle. On ne peut que s'en réjouir.

François ROULEAU

## L'AVORTEMENT TOUJOURS INTERDIT



Des catholiques prient, dans une église, contre la libéralisation de l'avortement, en 1997.

La journée internationale des femmes a donné lieu à un bilan sur l'IVG, l'interruption volontaire de grossesse, dans les pays de la Communauté européenne. Le Portugal est apparu comme l'un des pays les plus retardataires. C'est que l'Eglise catholique y a conservé un poids important, et que les partis politiques refusent de lui déplaire.

L'IVG y est autorisée seulement dans les cas de viol jusqu'à 16 semaines de grossesse, et jusqu'à 24 semaines s'il y a danger pour la vie ou pour l'équilibre psychique de la mère, ou s'il y a des risques de malformation du fœtus.

Les femmes qui refusent une grossesse (elles seraient 40 000 chaque année) sont donc obligées d'aller avorter en Espagne, si elles en ont les moyens, ou de se débrouiller sur place, illégalement, avec tous les risques que cela comporte. Pas étonnant que le Portugal soit le pays d'Europe où il y a le plus de mères adolescentes.

En 1998, les députés portugais avaient voté une loi, proposée par le Parti Socialiste et soutenue par le président de la République socialiste Jorge Sampaio, autorisant l'avortement pour toutes jusqu'à dix semaines. C'était compter sans la puissance de l'Eglise.

Le Premier ministre socialiste Guterres, catholique fervent, décida de faire un référendum sur la dépénalisation de l'IVG instaurée par la loi.

Le clergé fit une campagne frénétique et l'emporta de justesse au référendum. Seul le Parti Communiste Portugais s'était clairement prononcé pour la libéralisation. Les deux grands partis, le PS à gauche et le PSD à droite, n'avaient donné aucune consigne de vote, pour ne pas risquer de mécontenter sans la puissance de l'Eglise.

ces que cela peut avoir aux élections.

L'IVG reste donc interdite au Portugal et la répression continue de s'abattre sur celles qui y ont recours. Ainsi en janvier dernier, dans la ville de Maia près de Porto, dans le nord du pays, une sage-femme pratiquant des IVG à son domicile et dix-sept de ses clientes sont passées en jugement. La sage-femme a été condamnée à huit ans de prison. Une des femmes ayant avorté a reconnu les faits et a été condamnée à quatre mois

de prison. Les seize autres ont nié et ont été acquittées.

Aux élections législatives du 17 mars, la libéralisation de l'IVG a été un des thèmes de la campagne. Mais, à part le PC et le Bloc de Gauche, les partis politiques ne veulent pas se prononcer, ou se prononcent contre, comme le très réactionnaire Parti Populaire. Pour eux, la démocratie, c'est que les évènements et les curés décident à la place des femmes.

Vincent GELAS

Portugal

Aux élections législatives

## LE PS PAIE POUR SA POLITIQUE PRO-PATRONALE

A l'occasion des élections législatives anticipées portugaises du 17 mars, le Parti Socialiste passe de 115 à 95 députés. La CDU, une coalition constituée autour du PC, obtient avec près de 7 % des voix 12 députés, au lieu de 15 précédemment. A gauche, seul le Bloc de Gauche gagne un siège et se retrouve avec 3 députés. A droite, le Parti Social-Démocrate obtient 102 députés et le Parti Populaire 14. Il restait à attribuer les quatre sièges correspondant au vote des Portugais émigrés.

L'Assemblée avait été dissoute par le président Sampaio à la suite de la démission du Premier ministre socialiste Guterres en décembre dernier. Les élections municipales venaient de marquer un net recul du PS et Guterres s'était senti « désavoué » par les électeurs. Les raisons de la défaite du PS en décembre ont à nouveau joué dans les législatives. Une partie des travailleurs ont

refusé de voter à nouveau pour un Parti Socialiste qui, depuis six ans, menait au gouvernement une politique de droite, en faveur des riches.

La droite profite de ce désaveu, mais la politique qu'elle a proposée dans la campagne est elle aussi tournée contre les travailleurs. La principale mesure qu'elle a avancée est appelée au Portugal le « choc fiscal » : la baisse de 28 % à 20 % de l'impôt sur les revenus du capital, et de 40 % à 35 % de la plus haute tranche de l'impôt sur le revenu, tandis que la TVA augmenterait de 1 %. Le chef du PSD parle aussi de geler tous les grands travaux en cours, ce qui ne va pas aider à résorber un chômage déjà important.

La vraie droite succède à la fausse gauche. Les problèmes des travailleurs et des couches populaires restent entiers.

V. G.



19 mars 1962-19 mars 2002

## Quarante ans après les accords d'Évian : LE SALE VISAGE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

A l'occasion du quarantième anniversaire de la signature des accords d'Évian, un peu plus de lumière a été faite sur ce qu'avait été la réalité de la politique de la France en Algérie. Déjà, l'an dernier, le livre et les déclarations du général Aussarresses avaient montré que la torture institutionnalisée, non seulement contre les militants du FLN et les combattants de l'ALN, mais contre tout Algérien suspect, parce qu'Algérien, de sympathiser avec le mouvement indépendantiste, avait été utilisée encore plus largement et plus sauvagement que tout ce que l'on avait pu imaginer à travers les témoignages publiés jusque-là. Bien que pendant plus de trente ans la version officielle ait été que l'armée française n'avait été employée en Algérie que pour des opérations de « maintien de l'ordre », c'est une guerre sans pitié que, sous les ordres des derniers gouvernements de la IV<sup>e</sup> République (à direction ou à participation socialiste)

d'abord, puis sous ceux de De Gaulle, l'armée française mena de l'autre côté de la Méditerranée, avec son cortège de villages bombardés, rasés, de populations déportées ou massacrées, de viols et d'exécutions sommaires.

Et ce ne sont pas seulement de ces huit années de guerre que les dirigeants français sont responsables. Ils le sont aussi, largement, de ce qui s'est passé ensuite en Algérie, de la mise en place de la dictature militaire qui suivit l'indépendance, comme de la guerre civile larvée qui sévit aujourd'hui, car ce n'est évidemment pas la situation qu'ils avaient créée pendant et après cette guerre qui pouvait favoriser la naissance d'un régime démocratique, et le gouvernement français, en particulier lors des mouvements de 1988, a toujours soutenu la dictature de Boumédiène et de ses successeurs contre le peuple algérien.

Mais si le peuple algérien qui, dans sa grande majorité, aspirait à l'indépendance, fut,

et de loin, la principale victime de cette sinistre période, il ne fut pas la seule.

Il y eut aussi ces deux millions de jeunes Français qui « servirent » en Algérie. Certains y trouvèrent la mort. D'autres en revinrent mutilés. Quelques-uns, entraînés dans ce tourbillon d'horreurs, y perdirent leur âme. Tous perdirent leur jeunesse, dans une guerre qui n'était pas la leur, qui n'avait rien à voir avec une quelconque « défense de la patrie ».

Il y eut encore le million de « pieds-noirs », d'origine européenne, ou Juifs algériens auxquels la France n'avait octroyé la citoyenneté française que pour les opposer à ce que l'on appelait alors les « musulmans » d'Algérie, considérés dans leur immense majorité comme de simples sujets, étrangers dans leur propre pays. Ils furent l'alibi de la répression. C'était, prétendaient les dirigeants français de l'époque, pour sauvegarder les intérêts des Européens d'Algérie qu'il

fallait maintenir outre-Méditerranée la présence française. Ils furent aussi la masse de manœuvre de la droite et de l'extrême droite, qui n'avaient que faire de leur avenir, mais qui entendaient utiliser leurs craintes pour peser sur la vie politique. Et ce n'est évidemment pas le « *Je vous ai compris* » de De Gaulle, s'adressant à eux en 1958, qui pouvait les préparer à accepter une indépendance que celui-ci s'appropriait pourtant à reconnaître.

On ne peut pas réécrire l'histoire. Et nul ne peut dire, évidemment, si les séquelles d'un siècle et demi de colonialisme auraient permis la fusion de tous les habitants de l'Algérie, indépendamment de leurs origines, en une nouvelle nation. Mais ce qui est sûr, c'est que la politique des différents gouvernements qui se sont succédé entre 1954 et 1962, comme celle de la droite française, ont ruiné totalement cette possibilité.

Il y eut enfin les harkis, ces

supplétifs musulmans utilisés par l'armée française dans les tâches de répression, utilisés aussi par les politiques pour essayer de prouver qu'en dehors de quelques « terroristes » la population algérienne était attachée à la France, et qui redevinrent, au moment de l'indépendance, de la piétaille sans intérêt, mais encombrante, qu'il n'était pas question d'autoriser à émigrer en France. Ils furent désarmés, livrés sans hésitation, pour la plupart d'entre eux, à la vengeance de ceux qu'ils avaient combattus ou opprimés ; ou bien parqués dans des camps où ils allaient croupir des années, pour la minorité qui réussit à traverser la Méditerranée.

C'est que, de Guy Mollet et Mitterrand à de Gaulle, les seuls intérêts qui préoccupaient les dirigeants politiques de la France, les seuls qu'ils défendaient, étaient ceux de la grande bourgeoisie. C'est une leçon qu'il faut retenir.

François DUBURG

Afrique

## LES DICTATURES QUE LA FRANCE CONDAMNE ET CELLES QU'ELLE SOUTIENT...

Par la voix de son ministère des Affaires étrangères, la France condamne la réélection de Robert Mugabé, le dictateur-président sortant du Zimbabwe, réélu avec 56,2 % des voix, estimant que le déroulement de l'élection présidentielle début mars n'avait été ni libre ni juste ! Mais il ne souffre mot en revanche sur celle de Denis Sassou Nguesso, élu à sa propre succession à la tête du Congo-Brazzaville avec 89,41 % des voix ! Un silence qui s'explique par le fait que la France est le premier partenaire commercial et financier du Congo-Brazzaville notamment dans le domaine pétrolier...

Scrutin truqué, fraude massive, absence de bureaux de vote, intimidation et violences contre les électeurs ont, certes, entaché le scrutin électoral du Zimbabwe. Mais il faut dire surtout que dans cette élection, c'est le candidat semi-officiel de l'Occident, principal adversaire de Mugabé, qui a été battu au grand dam des chancelleries occidentales.

En revanche, au Congo-Brazzaville, Matignon a tout lieu d'être satisfait puisque son « poulain » est passé. Alors, de là à « oublier » les conditions du scrutin... L'élection présidentielle au

Congo-Brazzaville n'a pourtant guère été plus régulière même si elle a bénéficié de l'aide technique de l'Union européenne, cautionnant ainsi un simulacre de scrutin. Les principaux opposants à la dictature ont jeté l'éponge faute de garanties démocratiques suffisantes. La loi électorale a été taillée sur mesure pour le dictateur sortant. Le recensement des électeurs a fait l'objet de fraudes grossières. A cela se sont ajoutées l'occupation militaire des sièges des partis d'opposition, l'interdiction de réunions et de manifestations politiques ; tandis que le racket des forces de sécurité, organisé par les chefs militaires et policiers, interdisait tout déplacement des chefs de l'opposition pour aller à la rencontre de leurs électeurs en province.

Sassou Nguesso peut se vanter d'avoir réussi son opération : transformer en « victoire électorale » sa victoire militaire sur ses principaux adversaires Pascal Lisouba, l'ancien chef de l'Etat, Bernard Kolelas et Joachim Yhombi Opango au prix d'une terrible guerre civile entre 1994 et 1997 qui a fait plusieurs dizaines de milliers de morts ! On pouvait lire dans France-Soir, du 16 mars dernier : « *Vive Sassou III ! Le troi-*

*sième du nom possède une différence de taille avec ses prédécesseurs : il a été élu légalement et démocratiquement. Denis Sassou Nguesso, avec un score de 89,41 % en sa faveur lors de l'élection présidentielle (...) peut désormais balayer d'un geste toute critique sur sa légitimité* ».

Cette « élection présidentielle » truquée vise, en effet, à redorer le blason de la dictature congolaise pour qu'elle devienne un peu plus fréquentable sur le plan international. Les liens avec les Etats africains voisins, le FMI

et la Banque mondiale ont été réactivés. L'impérialisme français n'a pas ménagé ses efforts pour en arriver là, hier, en apportant son soutien militaire et financier à Sassou Nguesso pour lui permettre de s'emparer du pouvoir dans un bain de sang, et, aujourd'hui, en cautionnant cette mascarade électorale.

Depuis 1997, la France a mis les bouchées doubles pour réhabiliter son protégé – intérêts politiques et financiers obligeant, l'accueillant en « visite privée » à Paris, l'invitant au sommet

France-Afrique, dépêchant sur place, en Afrique équatoriale, le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie pour développer les « relations bilatérales » ! Et qui dit aides « bilatérales » dit aide à la dictature tout court, en formant police et gendarmerie et en réorganisant l'armée ! C'est à ce prix que la compagnie pétrolière française TotalFinaElf peut continuer le pillage du pétrole congolais en toute opacité et tranquillité.

René CYRILLE

### Le premier pilleur du Congo-Brazzaville

Le Congo est un pays riche en matières premières qui suscite les convoitises de l'impérialisme et des multinationales françaises.

Ces multinationales ont mis le pays en coupe réglée, ont investi les secteurs forestier, industriel, commercial et surtout pétrolier. Bouygues et le Crédit Lyonnais sont présents, tandis que TotalFinaElf extrait les deux tiers de la production pétrolière du pays.

L'échange entre les deux pays est très inégal. La France exporte des biens d'équipements (machines, appareils électriques et mécaniques), des produits agro-alimentaires et chimiques pour une moyenne annuelle de 150 millions d'euros

depuis 1994. En retour, elle pille le pays de ses matières premières comme le pétrole : les sommes extorquées au peuple congolais se montent à plusieurs milliards d'euros.

Elf-Aquitaine (avant sa fusion avec Total) avait fait signer à l'Etat congolais des contrats d'exploitation de pétrole léonins, sous-évaluant systématiquement le prix du baril de pétrole, tandis que la multinationale française remplissait les cuves de ses pétroliers géants sans les déclarer, achetant au passage les dirigeants de l'Etat congolais et notamment Sassou Nguesso qui fermait les yeux devant ce vol pur et simple. Les transporteurs pétroliers,

dont les dirigeants d'Elf, revendaient la cargaison sur le marché international et utilisaient les milliards ainsi dégagés à des fins d'enrichissement personnel mais aussi pour corrompre les hommes politiques français et les chefs d'Etats africains. Les récents scandales liés aux affaires Elf en témoignent.

Le pillage des richesses du sous-sol congolais continue, avec la complicité de la clique au pouvoir, laissant la population congolaise survivre dans le dénuement le plus complet.

R.C.

Europe de l'énergie

# OUVERTURE À LA CONCURRENCE, OUVERTURE AU CAPITAL

Depuis des années, les Etats de l'Union européenne se sont concertés pour organiser le démantèlement des services publics et en ont privatisé des pans entiers. Les nouveaux groupes privés qui remplacent les anciens services publics nationaux (ou parfois régionaux ou municipaux) se livrent à une concurrence acharnée.

Dans cette logique adoptée par les gouvernements européens, cette concurrence doit pouvoir se faire à l'échelle de l'Union européenne.

## LA PRÉTENDUE OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

L'Union européenne a décidé l'ouverture progressive du marché de l'électricité, c'est-à-dire la fin des monopoles de la fourniture d'électricité pour les plus gros consommateurs d'abord, pour tous les autres ensuite. Le processus a commencé bien avant la conférence de Barcelone. Certains pays en sont déjà au stade final, le libre accès pour tous les usagers. D'autres, comme la

France, n'en sont qu'au stade de l'ouverture réservée aux gros patrons consommateurs.

La concurrence en matière de fourniture d'électricité ne signifie même pas le choix entre deux produits. Ainsi, à supposer qu'un acheteur espagnol soit intéressé par le prix d'un vendeur d'électricité danois, il est impossible que l'électricité « danoise » fasse le voyage jusqu'en Espagne. D'abord parce que c'est trop loin, et qu'avec les pertes en ligne, rien n'arriverait au bout. Ensuite parce qu'on ne va pas interrompre le trafic des lignes à haute tension des pays intermédiaires pour laisser passer les électrons danois ! En fait le client espagnol consommera le courant que lui fournira une centrale située en Espagne et le producteur danois fournira ses clients habituels. En revanche le prix facturé pourra varier selon la « loi du marché », et donnera lieu à des jeux d'écriture entre les diverses sociétés concernées. En somme, des

margoulins interposés entre la production d'électricité et le consommateur se livreront à une concurrence pour se prendre les abonnés à coups de rabais plus ou moins attractifs, comme le font déjà les entreprises téléphoniques.

Ce système compliqué nécessitera des Bourses de l'électricité, traquant les bonnes affaires (c'est ce que faisait la société Enron aux Etats-Unis), et des « autorités de régulation » chargées de veiller à maintenir quelques règles dans cette jungle concurrentielle.

Et du même coup les prévisions, et la gestion générale du marché dont s'occupaient jusqu'alors les Etats, se feront moins bien. Les patrons associés aux nouvelles entreprises privées de l'électricité se réjouissent des profits à venir. En revanche ceux qui ont été victimes des coupures en Californie ou en Espagne font grise mine.

## L'OUVERTURE DU CAPITAL D'EDF EN QUESTION

Chirac et Jospin, tous deux présents à Barcelone, auraient défendu la prétendue « exception française ». Ainsi Jospin a déclaré qu'il était « totalement exclu de privatiser EDF », qu'il fallait « simplement permettre à cette entreprise de nouer les partenariats industriels dont elle a besoin ».

Tous les capitalistes, les dirigeants d'EDF et les politiciens sont d'accord sur « l'ouverture du capital » d'EDF. Jospin appelle cela « nouer des partenariats industriels ». Il s'agit d'associer des entreprises privées à l'expansion internationale d'EDF. EDF achète en effet à tour de bras tout ce qui passe à sa portée. Entreprise géante parfois qualifiée de « premier électricien mondial », EDF a de l'argent, mais pas suffisamment pour ses ambitions, d'où l'appel aux capitaux privés, ce qui revient effectivement à une

« ouverture du capital ».

Reste la question de la privatisation complète d'EDF. Jospin dit qu'il l'« exclut totalement » pour le moment. Il est évident que ni les salariés ni le grand public ne la souhaitent, et il serait particulièrement maladroit pour Jospin ou Chirac de l'annoncer maintenant, à la veille de deux échéances électorales importantes pour eux.

Mais ce qui est certain, c'est que « l'ouverture du capital », dont le principe est acquis, prépare le terrain à une éventuelle « vraie » privatisation d'EDF. Et dès à présent, toute cette mise en scène autour de la libéralisation du marché de l'électricité vise à permettre à des capitaux privés de faire du profit en spéculant sur la livraison de l'électricité, sans avoir contribué en quoi que ce soit à créer les outils pour la fabriquer et la transporter, de permettre à des parasites de proliférer grâce à la mise à l'encan d'un service public.

André VICTOR

## LES TRAVAILLEURS D'EDF FACE À LA MENACE DE PRIVATISATION

Chez les travailleurs d'EDF, les propos de Chirac et de Jospin se présentant comme les défenseurs d'un « service public à la française » et s'opposant à la privatisation d'EDF n'ont pas fait illusion. Bien des agents pensent, et le disent haut et fort, qu'il ne s'agit que de promesses électorales.

Il faut avoir la mémoire courte pour oublier que la privatisation de Gaz de France était programmée l'an dernier et qu'elle a finalement été repoussée après les élections, au grand dam de Fabius. Le même Fabius préconise la privatisation d'EDF, même si, comme la droite, les dirigeants socialistes préfèrent utiliser le terme hypocrite « d'ouverture du capital ». Strauss-Kahn en a rajouté et précise même que le seuil de 50 % du capital détenu par l'État ne doit pas être « gravé dans le marbre ».

Depuis plusieurs années, les directions d'EDF-GDF justifient toutes les suppressions de personnel par l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz à la concurrence. Elles répètent que les salaires coûtent, que les travailleurs sont trop nombreux. Dans les services techniques, de

plus en plus de travail est sous-traité au nom de la rentabilité. Et de plus en plus de travailleurs s'inquiètent des orientations qu'EDF et GDF ont prises ces dernières années, et de leur propre avenir. La politique d'achat d'entreprises électriques dans le monde entier (le dernier achat est un réseau de distribution aux USA) fait rager des agents qui se rendent compte que l'entreprise trouve l'argent pour ses achats, entre autres en diminuant les

effectifs. Quand EDF débourse 120 millions d'euros pour éponger les pertes de sa filiale en Argentine ou quand le modèle de référence vanté par la direction, la société américaine Enron, fait faillite, les commentateurs sont nombreux pour dire qu'EDF pourrait bien arriver au même résultat ! Et quand on sait que le service des ressources humaines a créé une rubrique « indemnités pour rupture de contrat de travail à l'initiative de l'employeur », on devine

qu'il s'agit, à terme, d'une remise en cause de la garantie de l'emploi.

Toute la politique de la direction d'EDF est tournée vers la privatisation. Mais les directions syndicales ne s'y opposent pas. Denis Cohen, le secrétaire général de la Fédération Energie CGT, le syndicat majoritaire, qui est à la direction du PCF, a donné de nombreuses interviews pour dire qu'il n'est pas opposé à l'ouverture du capital d'EDF-GDF. Mais chez les mili-

tants, notamment dans le milieu CGT, les opposants à Cohen sont nombreux.

Effectivement, pour empêcher la privatisation, les salariés d'EDF et GDF doivent compter avant tout sur leur propre mobilisation, en se méfiant de toutes les tentatives de les endormir en présentant la privatisation sous des apparences inoffensives.

Correspondant LO



## Quand le PS votait la fin du monopole public

Le 2 mars 1999, l'Assemblée nationale, avait voté la loi de libéralisation du marché de l'électricité en France mettant fin à un demi-siècle de monopole d'EDF sur la fourniture de l'électricité. Le gouvernement Jospin avait présenté cette loi, sur « l'ouverture à la concurrence » qui conduit aujourd'hui à « l'ouverture du capital », reniant ainsi son programme électoral de 1997 qui promettait de « refuser la privatisation des services publics et

leur transformation en objet de profit ». Comme le PS avait le soutien d'une partie de la droite, il lui suffisait, pour que cette loi passe, de l'abstention du PCF. Il l'a obtenue. Elle fut donc votée par 258 députés, essentiellement du PS et de l'UDF, 239 contre et 50 abstentions. Si les 33 députés PCF avaient voté contre, le projet ne passait pas. C'est d'ailleurs ce qu'attendaient les huit mille travailleurs d'EDF qui avaient manifesté dans la rue quelques jours auparavant.

Mais sur les 33 députés PCF, seuls 5 votèrent contre. Les 28 autres, dont Robert Hue, Bocquet et Lajoinie, refusèrent de s'opposer à cette loi réactionnaire et se sont abstenus. Mamère et les députés Verts se sont abstenus eux aussi, Guy Hascoët, devenu depuis secrétaire d'État, votant pour.

Ces gens, qui se prétendent aujourd'hui opposés à la privatisation d'EDF, sont donc de fieffés hypocrites.

C.B

# LES IMPÔTS INDIRECTS PÈSENT SUR LES PLUS PAUVRES

Au moment de remplir sa déclaration d'impôts, chacun peut calculer combien il payera d'impôt sur le revenu. C'est la partie visible de ce qu'il aura à déboursier. Mais ce n'est qu'une partie, et pas la plus importante.

Beaucoup de salariés ou de pensionnés n'ont même pas des rentrées suffisantes pour être imposables sur le revenu. Mais des impôts, ils en paient quand même. Et pas mal, car la plus grande partie des impôts est assise sur la consommation. La TVA, la TIPP (taxe sur les carburants), les taxes sur le tabac et, plus généralement, les impôts indirects frappent proportionnellement bien plus les pauvres que les riches.

C'est ce que montre une étude de l'INSEE, la dernière disponible, datant de 1997.

Ainsi, parmi les couples de salariés avec deux enfants, les 10 % les plus pauvres gagnent en moyenne 154 700 F de salaire net. Ils payent 1 352,84 F d'impôt sur le revenu, mais 20 360,74 F de TVA et TIPP.

Autre exemple, parmi les salariés vivant seuls et sans enfant, les 10 % les plus pauvres ont en moyenne un revenu avant impôts de 59 360 F. Ils payent là-dessus en moyenne 1 132 F d'impôt sur le revenu, mais 8 667 F de taxes sur la consommation, et 1 118 F d'impôts locaux. La TVA et la TIPP représentent 14,6 % de leurs



En euros ou en francs, la TVA, ça fait mal !

revenus alors que l'impôt sur le revenu n'en représente que moins de 2 %.

A l'inverse, les 10 % les plus riches, toujours parmi les salariés vivant seuls, ont un revenu moyen de 403 520 F, payent 48 536,77 F d'impôt sur le revenu, mais seulement 28 844,44 F de TVA et 4 301,15 F d'impôts locaux, soit 12 % d'impôt sur le revenu et seulement 7,15 % de TVA.

Les 5 % des ménages les plus pauvres ne payent quasiment pas d'impôt sur le revenu (0,17 %), mais 13,33 % de TVA et 1,69 % d'impôts locaux. Les 5 % les plus riches payent 13,32 % d'impôt sur le revenu, mais seulement 6,73 % de TVA et 1,34 % d'impôts locaux.

Rien n'est donc plus faux que de prétendre que, dans ce pays, les riches sont les plus taxés.

Les chiffres montrent que la TVA est de très loin le premier impôt pour l'immense majorité des travailleurs.

S'il fallait diminuer le prélèvement fiscal qui pèse sur les fractions de la population la moins favorisée, il faudrait supprimer les impôts indirects.

Mais c'est l'impôt sur le revenu que les candidats Jospin et Chirac promettent de réduire, y compris les plus hautes tranches.

Au bout du compte, leurs promesses électorales s'adressent avant tout aux favorisés, ce n'est ni une révélation ni une surprise.

Christian BERNAC

Bull

## L'ÉTAT SUBVENTIONNE LES LICENCIEMENTS

L'État, une nouvelle fois, va avancer 350 millions d'euros au groupe informatique Bull, somme qui servira avant tout à financer un plan de réduction d'effectifs de 1 500 travailleurs sur les 10 000 que compte la société.

Subventions et licenciements vont de pair chez Bull. Déjà, en 2001, l'État avait versé 100 millions d'euros et 1 600 postes avaient été supprimés. Le PDG trouve les effectifs encore trop « pléthoriques », et propose comme solution aux pertes affichées par sa société un remède maintes fois utilisé : de l'argent pris aux contribuables, accompagné d'une nouvelle réduction d'effectifs.

Les autres actionnaires de Bull ont refusé de mettre, eux, un seul centime dans l'opération. L'américain Motorola, le trust japonais Nec et France Télécom possèdent pourtant chacun environ 17 % du capital,

tout comme l'Etat français. Mais ils n'y jouent pas le même rôle. L'Etat avance l'argent, quitte à ne jamais le récupérer. Eux sont là pour empocher bénéfices et plus-values boursières quand il y en aura.

Il y a bien longtemps que Bull fonctionne comme une pompe à subventions au profit des grands groupes capitalistes. Depuis 1966, plus de 8,25 milliards d'euros ont été versés en aides d'État. Les grands noms du capitalisme français se sont alimentés à cette source. Schneider, la Compagnie Générale d'Electricité, Thomson, Saint-Gobain furent actionnaires de Bull avant sa nationalisation. Lorsque celle-ci intervint en 1982, les propriétaires furent copieusement indemnisés et purent investir l'argent récupéré ailleurs. Mais cette nationalisation de Bull n'empêcha pas les licenciements.

Entre 1991 et 1993, sous des

gouvernements socialistes, six usines sur treize furent fermées, dont celles de Belfort et de Joué-lès-Tours. Les effectifs furent réduits de 25 %. Ceci fait, rendue du coup plus attractive pour les investisseurs, Bull fut mise sur la liste des entreprises privatisables. Après une nouvelle injection d'argent frais en provenance des contribuables, son capital fut ouvert aux sociétés privées par Balladur en 1995, et deux ans plus tard ces sociétés privées prirent la majorité. L'Etat ne gardait que 16,3 % des actions... et le droit d'allouer toujours plus d'argent.

Aujourd'hui, la même politique continue, sur le dos des travailleurs qui vont perdre leur emploi comme sur celui de la population, dont les impôts financent ces cadeaux aux grands trusts.

Daniel MESCLA

Un second parc pour Disney  
près de Paris

## PICSOU ET SES AVANTAGES « MAOUSSES »

Le 16 mars, Disney a ouvert un second parc en Europe, Walt Disney Studios, toujours à Marne-la-Vallée, en banlieue parisienne, à côté de Disneyland Paris dont l'ouverture, en 1992, ne lui a pas si mal réussi.

En dix ans, son premier parc a attiré 110 millions de visiteurs, devenant ainsi la première destination touristique en Europe. Avec douze millions de clients par an qui dépensent en moyenne 43,10 euros chacun, Disney n'a pas à se plaindre. Et il aimerait faire mieux encore avec Walt Disney Studios dont il espère un surplus de cinq millions de visiteurs.

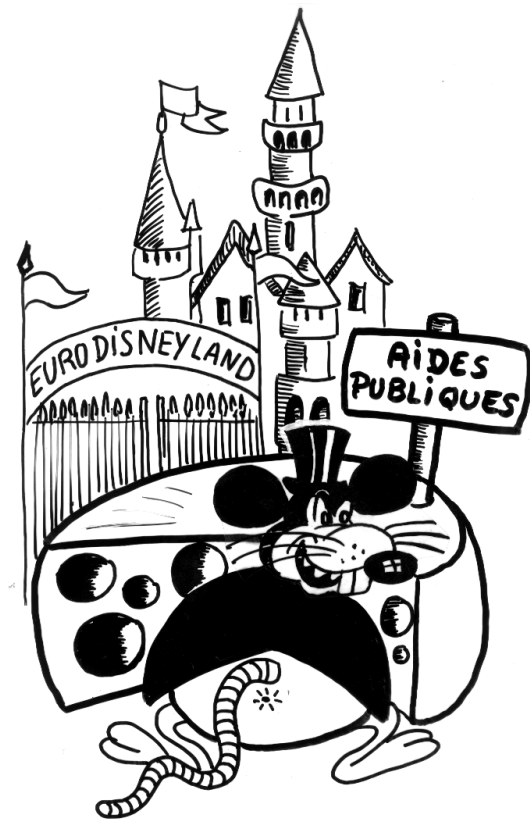
Il est vrai que Disney n'a guère à s'inquiéter de ce côté-là. Sous Mitterrand, les autorités – particulièrement le gouvernement « socialiste » de Rocard et Fabius – avaient pavé de cadeaux le chemin de Picsou : création d'une desserte RER ; construction d'une gare TGV-Thalys reliant directement le parc à toute une partie de l'Europe ; terrains cédés à prix

d'ami ; permis de construire sur mesure et accordé à proximité d'une autoroute... Plus d'autres avantages, tels des crédits à taux minime garantis par les autorités ; des exonérations de taxes et redevances ; la fixation d'une TVA à 5,5 % ; des dérogations au droit du travail négociées au niveau gouvernemental : on a tout fait en haut lieu pour aider Disney à drainer la clientèle et, surtout, son argent.

Avant même que le premier visiteur n'arrive à Disneyland, l'argent y coulait à flots : des caisses de l'Etat à celles de Disney. Officiellement, les autorités ont injecté 500 millions d'euros dans l'opération : un dixième de la dépense totale ! En fait, beaucoup plus car cela ne prend pas en compte les cadeaux fiscaux et autres consentis à Disney par l'Etat et les collectivités locales.

Un vrai « compte » de fée, bien différent de ceux que les films Walt Disney réservent habituellement aux enfants.

P.L.



## PAS SI RÉJOUISSANT QUE CELA...

Lors de l'inauguration du second parc Disney, des salariés avaient déposé un préavis de grève. Car s'ils sont employés pour divertir le public, eux ne s'amuse pas tous les jours. Chez Mickey, les salaires sont « Minnie » (le Smic est la règle), les horaires à rallonge, les heures supplémentaires fréquemment non payées, les contrats de travail le plus souvent précaires (et négociés non pas ici, mais à un niveau encore plus bas, pour le

personnel nombreux que Disney fait venir des pays de l'Est). A cela s'ajoutent, pour certains, des conditions de logement dignes de marchands de sommeil, au moins quant aux loyers exigés et, pour tous, une direction du personnel qui en prend plus qu'à son aise avec le droit du travail.

Evidemment, Disney ne s'en vante pas. Et comme les autorités n'y trouvent rien à redire...

# PLUS DE 3 MILLIONS DE MAL-LOGÉS

Selon un rapport récemment rendu public par la Fondation Abbé-Pierre, il y aurait encore plus de 3 millions de mal-logés en France à l'heure actuelle, 86 000 personnes qui sont carrément sans domicile fixe, 200 000 personnes qui sont, selon les termes de cette enquête, « aux portes du logement », qui habitent des cabanes, des baraques de chantier pour 41 000 d'entre elles, logent à l'hôtel, habitent chez des proches faute d'autre solution.

500 000 personnes sont en « habitat temporaire ou provisoire » c'est-à-dire habitent en sous-location ou en hôtel meublé, ce dernier mode d'habitat, si on peut parler ainsi, ayant exposé ces dernières années à cause de « l'insuffisance » du parc HLM et de la saturation des dispositifs d'accueil d'urgence. 1 900 000 personnes vivent dans des logements dépourvus de confort, sans douche ou sans WC, voire dépourvus des deux. Et 600 000 personnes vivent dans une situation de surpeuplement critique.

Le plus frappant, c'est que les victimes de cette situation sont essentiellement les plus vulnérables parmi la classe ouvrière, des personnes qui,

faute de revenus suffisants ou suffisamment réguliers, sortent des critères d'attribution des logements sociaux, ne sont pas acceptées par les agences de location, ou bien n'arrivent pas à payer des loyers dont le montant est trop élevé. On voit se développer des situations aberrantes, comme par exemple celles de familles vivant à l'hôtel et dépensant ainsi le double ou le triple d'un loyer, pour une chambre où il est interdit de cuisiner ; ou encore pire, des familles qui campent à l'année, par exemple dans le sud du pays, dans les Bouches-du-Rhône, mais aussi dans des régions au climat nettement moins clément, le Nord, la Normandie, la Bretagne.

Ces situations reflètent ce que montrent d'autres enquêtes : une grande partie des travailleurs sont devenus précaires, et quand ils ne sont pas précaires, ils sont devenus ce qu'on est convenu d'appeler « des travailleurs pauvres », gagnant souvent moins que le salaire minimum. C'est le cas de nombre de jeunes, de femmes, d'immigrés, et ce sont aussi eux les mal-logés. Une misère qui ne provient pas du hasard, mais du fait que depuis des années, le patronat a réussi à abaisser le niveau de vie des



Dans un logement insalubre, au plafond parsemé de taches d'humidité, à Paris

travailleurs, et pour cela il a trouvé des relais auprès des gouvernements.

Il en est de même en ce qui concerne le logement. Ce n'est pas par hasard que le parc social est insuffisant. C'est parce qu'en ce domaine aussi la politique du gouvernement s'est bornée à laisser les riches s'enrichir. Un exemple est ce qui s'est produit avec la prétendue « lutte contre l'exclusion ». Une loi a été votée en 1998, sous ce nom. Une secrétaire d'État socialiste au Logement, Marie-Noëlle Lienemann, n'a pas manqué de mots, l'an dernier (juste avant les municipales...), pour annoncer qu'on allait se servir des dispositions de cette loi pour réquisitionner les logements vides. Résultat : ...2 millions de logements sont toujours vacants, selon l'Insee, dans tout le pays. Rien qu'à Paris, il y en aurait 134 000 alors qu'il y a 100 000 demandeurs de logements sociaux.

Alors, si les salariés les plus pauvres ne trouvent pas de logement, ce n'est pas faute de possibilités matérielles, c'est parce que ceux qui sont au pouvoir s'y sentent sans doute, eux, encore trop douillettement logés !

Nelly MEYER

Avec la fin de la « trêve hivernale »

## LE RETOUR DES EXPULSIONS

Avec la fin de la trêve hivernale, le 15 mars, les expulsions pour loyers impayés reprennent. Les dernières statistiques, portant sur l'année 2000, montrent une progression dans le nombre des procédures d'expulsion. Près de 80 000 décisions ont été prononcées, en hausse de plus de 10 % par rapport à l'année précédente ; 5 936 expulsions, souvent musclées, avec intervention de la police, ont été réalisées, contre 4 753 en 1999.

En principe, la loi de lutte contre les exclusions, votée en 1998, devait protéger les plus démunis contre le risque de se voir jetés à la rue, mais dans les faits, on constate que leur situation s'aggrave.

La principale raison en est l'aggravation de la pauvreté,

de manière générale. La précarité, les bas salaires, le travail partiel imposé se généralisent et, même avec un emploi, nombre de travailleurs n'arrivent tout simplement pas à boucler leurs fins de mois. La situation est encore pire pour les chômeurs. Dans ces conditions, il est facile d'accumuler les impayés ou les retards de loyers. Si les salaires étaient corrects, les travailleurs pourraient avoir des logements décentes sans craindre l'expulsion.

À cela s'ajoutent la lenteur de l'administration, par manque d'effectifs, pour traiter les dossiers de demande d'aide et, surtout, le manque de logements sociaux à prix raisonnables permettant à chacun d'avoir un toit. La secrétaire d'État au Logement, Marie-

Noëlle Lienemann, se vante de ce que 56 000 logements sociaux aient été réalisés en 2001. Mais pour loger les trois millions de sans-abri et de mal-logés, il faudrait en construire au moins 200 000 par an pendant le prochain quinquennat, estime l'association Droit Au Logement, en tenant compte de la réquisition de logements vacants. Les résultats dont se félicite la secrétaire d'État au Logement sont loin du compte.

Et, alors même que rien d'essentiel n'est fait pour empêcher les expulsions ou offrir des logements corrects aux plus démunis, Marie-Noëlle Lienemann allait parler, filmée par les caméras de télévision à Porto Alegre, devant les sans-logis brésiliens...

M.L.

Collège Edouard-Vaillant  
Gennevilliers - Hauts-de-Seine

### RESPECT OU MÉPRIS ?

Respect, voilà un mot très à la mode dans les salons du ministère de l'Éducation.

Respect ?

Jeudi 14 mars, alors que les enseignants en grève et les parents étaient reçus au rectorat de Versailles, en principe pour négocier, en réalité, dans une lettre ouverte datée de la veille, l'inspecteur d'académie s'adressait directement aux parents pour leur expliquer que les enseignants du collège étaient des irresponsables. Et il a trouvé l'argent pour 800 lettres car les familles de trois enfants ont reçu trois lettres !

Et puis, vendredi 15, trois inspecteurs ont déboulé dans l'établissement, paraît-il pour évaluer les besoins. En réalité, il s'agissait d'une pression morale et hiérarchique pour impressionner des enseignants souvent très jeunes, mais qui heureuse-

ment ont le courage de rester fermes. Et le lundi 18 mars, les mêmes trois inspecteurs, toujours sur place, ont interrogé des enfants à huis-clos ; des mères d'élèves ont pu entendre qu'ils essayaient de leur faire dire du mal de leurs professeurs !

Voilà une suite de procédés assez inédits pour refuser d'accorder les 90 heures nécessaires au fonctionnement du collège, ou, au moins, rendre les 50 heures d'enseignement qui viennent d'être supprimées sans raison.

Les parents continuent de soutenir les enseignants et se relaient pour occuper le collège. Vendredi 15 mars, au cours d'une réunion avec 200 parents, une maman a fait remarquer : « Si nous étions des patrons de cliniques privées, nous aurions déjà obtenu des milliards » !

Hôpital  
Sainte-Anne  
(Paris)

# 35 HEURES... SANS EMBAUCHES !

A l'hôpital psychiatrique Sainte-Anne, à Paris, c'est la mise en place des nouveaux plannings censés intégrer les 35 heures à effectifs constants qui a poussé l'assemblée générale de vendredi 15 mars à revoter la grève pour une 9<sup>e</sup> semaine.

Grâce aux assemblées quotidiennes qui rassemblent de 150 à 200 personnes, les nouvelles circulent vite. En Réanimation, la direction propose de passer à la journée de 12 heures ou bien de fermer des lits. Cela a suscité des discussions sur le fait que la journée de 12 heures n'est pas viable à long terme pour les soignants... et que les malades en pâtiront aussi.

Dans chaque service, les cadres appliquent les 35 heures à leur sauce. Des collègues apprennent que des congés posés depuis longtemps sont remis en cause, qu'elles vont perdre, non seulement leurs repos réguliers, mais



Lors de la manifestation du 12 mars à Paris.

par exemple le week-end prolongé qu'elles obtenaient tous les deux mois. Certaines refusent en faisant valoir la pression de la grève. Beaucoup viennent raconter leur

cas à l'assemblée générale en proposant que s'organise un comité de résistance et de vigilance.

Quant aux surveillants chargés de mettre en place ces plannings

impopulaires, leur énergie anti-gréviste fait place à la fuite. Dans le service d'un médecin-chef ayant voté le protocole local des 35 heures, bien qu'il soit co-

auteur d'un Livre blanc de la psychiatrie dénonçant le manque de budgets, quatre surveillantes viennent de demander leur mutation.

En ce qui concerne l'embauche, le nouveau chiffre accordé par l'Agence régionale de l'hospitalisation, 110 postes sur 3 ans au lieu de 91, laisse indifférents les grévistes qui en réclament 230 immédiatement. En revanche, il y a eu des réactions quand une infirmière vacataire a raconté à l'assemblée générale qu'elle avait demandé à être embauchée et que la direction lui avait répondu qu'il n'y avait pas de poste vacant.

Lundi 18 mars, une centaine de grévistes sont allés déposer devant le bureau du directeur environ 200 protocoles locaux des 35 heures sur lesquels ils avaient écrit leurs commentaires, ainsi que des assignations déchirées.

Le rejet des fausses 35 heures de Guigou, sans les embauches immédiates nécessaires, est toujours aussi virulent à Sainte-Anne.

Correspondant LO

## SNCF Passages à niveau dangereux

### SERVICE PUBLIC, OUI DANGER PUBLIC, NON

Le procès du camionneur qui avait percuté un train sur le passage à niveau de Port-Sainte-Foy, près de Bergerac, en Dordogne, le 8 septembre 1997, soulève de nouveau le problème posé par l'existence de nombreux passages à niveau dangereux. L'accident de Bergerac avait fait 13 morts et 68 blessés. Et depuis, chaque année, des dizaines de collisions se produisent, même si heureusement elles n'ont pas de conséquences aussi dramatiques. Car les passages à niveau dangereux sont loin d'avoir disparu.

Au lendemain de la catastrophe de 1997, la direction régionale de la SNCF avait osé déclarer : « Ce ne sont pas les passages à niveau qui sont dangereux mais les conducteurs automobiles », sans oser ajouter toutefois : les conducteurs de poids lourds en particulier... Pour sa part, Jean-Claude Gayssot, nouveau ministre des Transports à l'époque, avait quand même enregistré la nécessité d'accélérer la suppression des inter-

sections entre réseau ferré et réseau routier, déclarant : « Il faut faire en sorte que les améliorations nécessaires en matière de sécurité soient vraiment prises dans une mission de service public ». Mais deux ans plus tard, en 1999, le passage à niveau de Bergerac était toujours là, avec seulement un feu tricolore en plus et aussi... de nouveaux incidents.

D'une manière plus générale, la situation a très peu changé. L'année dernière, rien qu'en Ile-de-France, 28 passages à niveau étaient encore recensés officiellement comme très dangereux. Cent trente-cinq étaient qualifiés de « préoccupants » dont 70 « à traiter prioritairement ». Réduire au maximum, sinon supprimer entièrement, les risques impliquerait l'aménagement des passages avec tunnels, passerelles, détours, ou tout autre moyen technique utile et nécessaire et les investissements financiers en conséquence. Mais les pouvoirs

publics, la SNCF et RFF (Réseau ferré de France), qui a la charge des infrastructures, n'investissent qu'au compte-gouttes en ce domaine. Et la situation reste en l'état, avec quelques bricolages par-ci par-là, une signalisation ou une barrière supplémentaire, parfois tout simplement la fermeture d'une ligne supprimant carrément la circulation des trains, et toujours des milliers de passages à niveau dispersés sur l'ensemble du réseau.

A ce procès du routier conduisant le camion qui heurta le train en Dordogne en septembre 1997, la présence sur le banc des accusés des dirigeants de la SNCF aurait été logique. Car leur responsabilité est directement engagée, non seulement dans l'accident de l'époque mais aussi dans les risques qu'ils font courir encore aujourd'hui aux cheminots comme aux usagers, de la route et du train.

## Gates - Nevers (Nièvre)

### SALAIRES : DES DÉBRAYAGES RÉUSSIS

Gates, à Nevers, emploie 510 personnes, fabriquant courroies et durites, essentiellement pour l'automobile. Gates se porte bien : le chiffre d'affaires a progressé de 35,4 % entre 1999 et 2001, alors que dans la même période, nos salaires ont été pratiquement bloqués et que les charges sociales du patron ont diminué de 10 % grâce aux 35 heures.

Cela n'a pas empêché la direction de proposer, pour cette année encore, des augmentations quasiment nulles : 1 % pour l'atelier Courroies et 0 % pour l'atelier Tuyaux. Nous avons décidé de ne pas nous laisser faire et, quand les délégués sont passés dans les ateliers, nous avons débrayé et nous nous sommes très vite retrouvés à une centaine aux portes de l'entreprise, bloquant la route devant l'usine. L'ambiance était bonne pendant ces deux heures et, quand l'équipe du soir est arrivée, elle a décidé, elle aussi, de continuer les débrayages. Pareil pour l'équipe suivante, le lendemain matin. De plus, il y avait longtemps que nous ne nous étions pas retrouvés tous ensemble dans un mouvement,

Courroies, Tuyaux et magasin réunis.

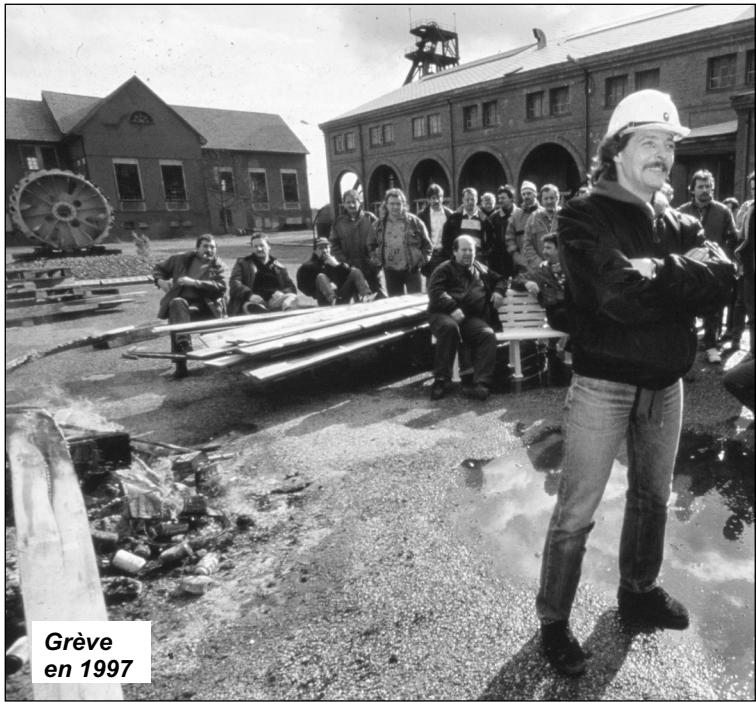
La direction a bien essayé quelques coups tordus, mais cela n'a pas entamé notre moral : aux Courroies, quelques chefs, regroupés au milieu de l'allée, ont essayé de faire barrage ; au magasin, la direction a fait charger, dans la précipitation, un camion de durites et de courroies pour les stocker chez un transporteur du coin.

Mais depuis des mois, les sujets de mécontentement s'accumulent : pressions incessantes pour nous faire travailler plus, avertissements, voire licenciements.

Finalement, le jeudi, la direction a lâché 30 euros pour tous, c'est-à-dire 153 F net par mois. Même si ce n'était pas ce que nous demandions - 45 euros pour tous -, les grévistes sont satisfaits d'avoir fait reculer la direction sur les salaires. Passer de rien à 153 F « c'est déjà ça ! », disaient beaucoup, après seulement 4 ou 6 heures de débrayage par poste. A près de 150, nous avons montré qu'on pouvait faire reculer la direction.

Mines de Potasse d'Alsace

# LES MINEURS AMPLIFIENT LEUR LUTTE



Grève en 1997

GAMMA

Cramif-Paris 19<sup>e</sup>

## GRÈVE DU SERVICE MÉNAGE

L'équipe de ménage de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance maladie d'Ile-de-France) à Paris 19<sup>e</sup> – une quarantaine de salariés de la société de nettoyage EUROPROPR – a fait grève du 6 au 11 mars pour obtenir un treizième mois. Payés au SMIC horaire avec des contrats à temps partiel (sauf 4 temps pleins), la plupart des travailleurs gagnent entre 2 900 et 4 200 F nets par mois (442 à 640 euros).

Début février, une pétition réclamait un treizième mois. Le patron refusa et proposa une « prime de qualité », donc liée aux résultats, totalement aléatoire et dont le montant n'était pas fixé. Pour les travailleurs, c'était de la provocation. Comment parler de qualité avec les effectifs en place ? En effet, il y a 30 ans, le ménage était effectué par une centaine d'employées à temps plein sous Convention collective Sécurité sociale. Avec le passage à la sous-traitance, donc au privé, la course aux économies a été lancée, les effectifs ont fondu au fil des ans, les nouveaux travailleurs ont été payés au SMIC, puis des contrats à temps partiel ont peu à peu remplacé les contrats à temps plein. La surface à nettoyer, elle, est restée la même.

C'est donc tout un ras-le-bol sur les salaires et les conditions de travail qui s'est exprimé lorsque la grève a commencé. Le patron répondit en faisant venir un huissier chaque soir (les horaires de travail sont de 17 à 21 h 30) à plus de 3000 F le déplacement (le salaire mensuel d'une femme de ménage). La direction de la CRAMIF se solidarisa d'EUROPROPR en interdisant aux grévistes l'accès des locaux.

Cela se retourna contre eux. La grève se renforça et s'organisa. Les grévistes se divisèrent en trois équipes, postées aux trois accès de

l'immeuble, et réussirent à convaincre les quelques non-grévistes et les temporaires de ne pas entrer. Devant cette détermination la direction de la CRAMIF laissa des briseurs de grève entrer le dimanche matin, jour qui n'est jamais travaillé. Mais le lundi, la grève ne faiblit pas : pancartes, tracts, surveillance des trois entrées, casse-croûte collectif devant le piquet des chefs et de l'huissier (pour noter la recette des beignets fabriqués dans la journée ?), tract de solidarité et pétition de soutien des syndicats de la CRAMIF, tout cela contribua à garder le moral.

Le mardi 12 mars, une délégation des grévistes accompagnée de la CFDT rencontra le patron d'EUROPROPR. Celui-ci finit par proposer une prime de fin d'année de 40 % du salaire mensuel, garantie, sans condition de qualité, payable par acompte dès avril ou mai, reconductible pour 2003 et révisable à la hausse (des négociations nationales dans le nettoyage devraient avoir lieu en 2003 pour un 13<sup>e</sup> mois), le paiement de la grande majorité des jours de grève.

L'assemblée des grévistes décida d'accepter ces propositions. L'un d'eux résuma le sentiment général : « C'est loin d'être le 13<sup>e</sup> mois, mais si on n'avait rien fait on n'aurait rien eu, ou bien une carotte pour nous diviser » et puis, « on est en bas de l'échelle, on nous méprise toute l'année, cette fois-ci on s'est fait respecter ». Le travail a donc repris dans la bonne humeur. A l'avenir la direction devra se méfier, les travailleurs du nettoyage de la CRAMIF ménagent parfois des surprises !

Correspondant LO

Après les manifestations des deux semaines précédentes qui avaient réuni 300 et 450 mineurs, la dernière manifestation du vendredi 15 mars appelée par l'inter-syndicale a réuni cette fois-ci, devant la sous-préfecture de Mulhouse, près de 500 mineurs soit près du tiers des effectifs totaux actuels des Mines de Potasse d'Alsace.

Les mineurs veulent toujours que la retraite à 50 ou 55 ans soit garantie pour tous ceux qui ont travaillé à la mine, même si lors des fermetures des mines en 2003, ils n'ont pas tout-à-fait tous les trimestres de cotisation nécessaires. Ils veulent également la garantie d'un travail pour tous ceux qui n'auront pas atteint cet âge en 2003. Ils veulent que pour les années travaillées après 2003 les ex-mineurs à ce moment bénéficient des mêmes conditions que

lorsqu'ils travaillaient à la mine, que ce soit du point de vue du salaire, du régime de retraite ou de la sécurité sociale... Ils veulent également une augmentation de 17 % sur les préretraites pour tous ceux qui partiront avant l'âge, et enfin que le montant de la retraite pour tous soit fixé à 80 % du salaire.

Pour la première fois, le sous-préfet a assuré que le gouvernement étudiait sérieusement l'augmentation des ressources des mineurs qui partiront en pré-retraite. Par ailleurs, le député-maire socialiste de Mulhouse a enfin compris la colère des mineurs et déclaré qu'il soutenait leurs revendications... Il aura fallu le temps à l'un et à l'autre... Peut-être que la proximité des élections développe chez eux une plus grande facilité à l'écoute ou au... « bla-bla » ? Mais une chose est

sûre, c'est que le député maire a retiré la plainte déposée par la mairie de Mulhouse contre les prétendues violences qui auraient émaillé la dernière manifestation à l'encontre des bâtiments de la mairie et de certains représentants du député-maire.

En attendant les mineurs, regonflés par le succès de leurs manifestations, et par l'hésitation qu'ils sentent dans les pouvoirs publics, n'ont pas l'intention de vendre la peau de l'ours... De plus, le mardi 19 mars, plus d'une centaine d'ETAM des mines de potasse se mettaient à leur tour et pour la première fois à manifester, ce qui est encourageant. L'inter-syndicale des mineurs a donc décidé une nouvelle manifestation pour le 22 mars.

Correspondant LO

Renault technocentre Guyancourt (Yvelines)

## LES TRAVAILLEURS DU NETTOYAGE SE FONT RESPECTER

Renault passe des contrats avec des sociétés extérieures pour le nettoyage des locaux. Ainsi, au Technocentre Renault à Guyancourt (Yvelines) où il y a plus de 8 000 salariés, la société TFN assure la majeure partie du nettoyage avec un effectif de 83 travailleurs. Ils ont dû faire grève pour se faire respecter.

50 travailleurs sont à temps complet et 33 sont à temps partiel, dont la moitié voudrait passer à temps plein. Les heures de travail sont mal réparties dans la journée, les heures supplémentaires ne sont pas payées ; parfois les congés aussi ne sont pas payés. Une chef de secteur raciste a, par son comportement et ses insultes, fait exploser le ras-le-bol.

Pour protester contre leurs conditions de travail, la quasi-totalité des travailleurs de TFN signaient alors une pétition qu'ils remirent à la réunion de délégués du personnel le jeudi 7 mars. Le lendemain, 40 d'entre eux travaillant dans un même secteur du Technocentre se mirent en grève pour exiger le départ de la chef raciste et l'amélioration de leurs conditions de travail. Les responsa-

bles de TFN eurent beau venir dans le bâtiment pour dire aux grévistes de se calmer et de reprendre le travail, la grève commença à s'organiser avec des diffusions de tracts aux cantines et dans les bureaux pour informer le personnel de Renault, qui lui fit bon accueil. Et l'après-midi même, les travailleurs de deux autres bâtiments du Technocentre se mettaient aussi en grève, aidés par les militants CGT de TFN et de Renault.

Pendant le week-end, la direction de TFN essaya d'entamer le moral des grévistes en faisant faire le nettoyage des bureaux par d'autres, mais cela n'y changea rien : lundi 11 mars, la grève était reconduite dès le matin et la direction de TFN dut se résoudre, en fin de journée, à céder sur une partie des revendications : elle acceptait de muter ailleurs la chef méprisante et de payer les heures supplémentaires et les congés. Mais elle refusait de passer à temps plein une partie des travailleurs qui le souhaitaient. Pendant ces négociations, menées entre la direction de TFN et une délégation de sept travailleurs accompagnés

de leurs délégués de la CGT et d'un responsable CGT du nettoyage de la région parisienne, l'ensemble des travailleurs restèrent à côté de la salle et ne voulurent pas s'en aller malgré les chefs de TFN qui les invitaient à partir.

Mardi 12 mars, les travailleurs de TFN continuaient la grève pour obtenir satisfaction sur le passage à temps complet. La direction de TFN convoqua une deuxième réunion à laquelle participèrent cette fois dix grévistes avec les délégués CGT, TFN et Renault ; là encore, tout à côté, à la sortie de la salle, se tenaient leurs camarades. La direction accepta alors de faire passer à temps plein dix salariés qui travaillent à temps partiel ; elle s'engagea à payer à 50 % les heures de grève du vendredi et du lundi, et intégralement la journée du mardi.

Les travailleurs de TFN sont satisfaits des résultats de leur mouvement. Tous sont contents de s'être retrouvés ensemble dans la grève et d'y avoir participé activement.

Correspondant LO

# La tournée du vice-président américain au Proche-Orient

## POMPIER OU INCENDIAIRE ?

**Pendant qu'une relative et très provisoire accalmie succède aux heurts sanglants entre Israéliens et Palestiniens, le vice-président des Etats-Unis, Dick Cheney, est arrivé en Israël, lundi 18 mars. C'était le terme d'une tournée de huit jours dans le Proche-Orient où il a rencontré la plupart des dirigeants arabes amis des Etats-Unis.**

Cette tournée l'avait conduit en Jordanie, en Egypte, au Yémen, à Oman, dans les Emirats arabes unis, en Arabie Saoudite, à Bahreïn et au Qatar. Il a évité cependant l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Libye qui sont cités, avec la Corée du Nord, dans un document d'état-major de l'armée américaine comme des pays pouvant faire l'objet de sa part de frappes atomiques « dans des circonstances immédiates, potentielles ou imprévues », en raison de leur hostilité aux Etats-Unis.

A la veille de son départ à Londres, Dick Cheney avait bien été obligé d'atténuer ce recours possible à la bombe atomique et l'éventualité d'une attaque contre l'Irak, en réponse à ceux qui comparaient cette tournée à celle du même Dick Cheney, lorsqu'il était secrétaire de la Défense, il y a douze ans, et qui avait débouché sur l'invasion de l'Irak par la coalition des grandes puissances américaine et européennes, soutenues par les gouvernements réactionnaires arabes.

Imminence d'une attaque ou pas, les pays arabes alliés des Etats-Unis se montrent évidemment réticents à une telle offensive et ont fait savoir qu'ils préféreraient de beaucoup que tout soit fait pour que les observateurs de l'ONU reviennent en Irak et éviter une nouvelle intervention militaire aux conséquences imprévisibles. Le roi Abdallah de Jordanie a évoqué le risque de plonger la région « dans une instabilité incontrôlable ». Même son de cloche en Egypte ou dans le Golfe. Même le Koweït, aux premières loges dans la guerre du Golfe contre l'Irak en 1990-1991, s'est prononcé contre une intervention armée. Unanimité donc pour refuser une intervention armée contre l'Irak si cet Etat refuse le retour des observateurs des Nations-Unies, censés vérifier le désarmement irakien.

De son côté l'Irak, qui mène aussi sa campagne diplomatique auprès des dirigeants arabes, s'est dit disposé à accueillir une « mission arabe » qui pourrait examiner tous les sites possibles pour des missiles nucléaires, y compris

les palais présidentiels.

Si cette tournée du représentant des Etats-Unis avait pour but de mesurer jusqu'à quel point les dirigeants arabes les plus conservateurs restaient des alliés sûrs, elle a surtout souligné la situation désastreuse de toute la région engendrée par la guerre menée par Israël contre les Palestiniens. Le prince Abdallah d'Arabie Saoudite, artisan de la coalition de 1990-1991 et qui a annoncé récemment son plan de paix pour régler le conflit israélo-palestinien, n'aura pas été le dernier à rappeler à l'émissaire des Etats-Unis que les dirigeants arabes seraient d'autant plus prêts à les soutenir contre l'Irak que ceux-ci auront fait plier l'intransigeance de Sharon en Palestine.

En retour, les dirigeants américains qui, depuis la prise de fonction de George W. Bush, étaient parfaitement indifférents à la politique ultra-répressive menée par Sharon, ont donc estimé utile de manifester quelques signes d'opposition à cette politique. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté le 13 mars, à l'initiative des Etats-Unis, la résolution n° 1397, qui défend pour la première fois « la vision d'une région dans laquelle deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres ». Dans la foulée, les dirigeants

américains ont invité les dirigeants israéliens à retirer leurs troupes et à effectuer « un retrait complet des zones sous contrôle palestinien ». L'administration Bush a même rejeté une aide militaire additionnelle destinée à Israël, d'un montant de 223 millions d'euros. Et, enfin, Dick Cheney, qui ne rencontrera peut-être pas Arafat, est intervenu, à la demande des dirigeants arabes, auprès de Sharon pour qu'il n'empêche pas Arafat de participer au sommet arabe qui doit se tenir à la fin du mois à Beyrouth (Liban).

Devant ces pressions américaines, les dirigeants israéliens ont donc fait un geste. L'armée israélienne a annoncé qu'elle se retirait des zones autonomes palestiniennes envahies depuis le 28 février dernier, dans la région de Bethléem et au nord de la bande de Gaza.

Faut-il vraiment voir là un tournant, annonçant que les Etats-Unis vont faire pression sur Israël pour arriver à un règlement un tant soit peu équitable pour les Palestiniens ? Il y a trop longtemps que les grandes puissances et les dirigeants israéliens souf-

flent alternativement le chaud et le froid dans la région pour les croire sur parole. Les dirigeants américains qui viennent de jouer encore tout récemment les incendiaires en Afghanistan n'enfilent maintenant la tenue de pompier en Israël-Palestine que pour mieux préparer un mauvais coup contre l'Irak.

Bush, qui tient à continuer son offensive « contre le terrorisme » ne veut pas être gêné par des initiatives incontrôlées de Sharon. Mais le sort fait aux masses palestiniennes par l'armée d'Israël reste le cadet de ses soucis, et ne change rien en fait à la solidarité fondamentale des dirigeants américains avec les dirigeants israéliens, qui restent dans la région leurs alliés les plus fidèles.

L'intérêt véritable de la population israélienne serait pourtant bien de coexister durablement et pacifiquement avec les Palestiniens et les autres peuples arabes. Mais, pour cela, il lui faudrait rompre avec la politique d'agression permanente que mène Sharon et qu'ont menée avant lui, à de brefs intermèdes près, les dirigeants travaillistes.

Jacques FONTENOY

### Arabie Saoudite

## OBSCURANTISME BARBARE

Quinze jeunes filles saoudiennes sont mortes lundi 11 mars, dans l'incendie de leur école, à La Mecque, mais aussi victimes d'un obscurantisme religieux criminel.

Alors que les élèves évacuaient l'école et que les secours arrivaient, la police religieuse est intervenue en frappant brutalement et en rejetant dans le bâtiment en feu des filles qui n'étaient pas voilées ni vêtues d'une abaya, étoffe qui doit les envelopper de la tête aux pieds. Les Mutaween (ou « justiciers ») s'en sont aussi pris aux pompiers pour les empêcher de

faire sortir ces élèves.

La police religieuse, qui se veut le garant de l'application de la loi islamique, est toute puissante en Arabie Saoudite. Elle fait régner la terreur et s'arroge le droit de vie et de mort sur quiconque qui, à ses yeux, transgresse cette loi.

Jusqu'à cette incroyable imbécillité qui a fait mourir quinze jeunes filles parce que, pour fuir l'incendie, elles n'avaient pas pris le temps de se couvrir comme le souhaitent ces « justiciers de la foi » !

L'Arabie Saoudite est un Etat moyenâgeux, barbare où,

tout comme en Afghanistan, les femmes sont privées de tout droit, maltraitées, voire assassinées au nom de la religion, comme cet incendie le montre. Mais elle est aussi l'un des principaux alliés des Etats-Unis dans cette partie du monde et, comme tel, se range de leur côté dans la croisade qu'ils mènent « contre les forces du mal ». Voilà sur quel type de dictature s'appuient ceux qui s'auto-proclament les champions de la démocratie et du monde libre.

M.L.

**23 mars,**

### MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

De nombreuses associations et organisations appellent à manifester, samedi 23 mars, en solidarité avec le peuple palestinien, victime des exactions de l'armée de Sharon. Lutte Ouvrière s'associe à cet appel.

Le livre d'ArletteLAGUILLER

### Mon Communisme



Vient de paraître.

Disponible en librairie.

Au prix de 13 euros